

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006

# SOMMAIRE

<b>EDITORIAL</b>	5
<b>PRÉSENTATION DE L'AFSSET</b>	6
Missions	8
Histoire	10
Organisation	12
<b>LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2006</b>	14
Partenariats et coordination de réseau	16
Un réseau en pleine expansion	16
Activités européennes et internationales	18
Mise en place de l'Observatoire des résidus de pesticides	22
Expertise et évaluation des risques	24
Plan National Santé Environnement (PNSE)	24
Travaux spécifiques à la santé au travail	26
Saisines	28
Activités dans le cadre de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur	30
Rapports d'expertise en appui aux pouvoirs publics	31
Les travaux méthodologiques en évaluation des risques	32
Recherche et veille	33
Pilotage et soutien de programmes de recherche	33
Veille scientifique en santé environnement et en santé au travail	33
Information et communication	36
Publications et soutien au débat public	36
Systèmes d'information en santé environnement	37
Lancement du nouveau site Internet de l'agence	38
<b>LES MOYENS DE L'AGENCE</b>	40
Moyens humains	42
Conseil d'administration	43
Conseil scientifique	45
Instances administratives	47
Départements	47
Une dynamique de développement	47
Les comités d'experts spécialisés	50
Fonction et attributions	50
Consolidation progressive du champ d'expertise	51
Domaines d'expertise	52
Moyens financiers	54
Répartition des recettes exécutées	54
Répartition des dépenses exécutées	55
<b>BILAN ET PERSPECTIVES 2007</b>	56
Un bilan positif	58
Des objectifs formalisés : le contrat d'objectifs et de moyens	63
<b>ANNEXES</b>	65

*"L'Afsset a su renforcer son rôle de tête de réseau,  
tant au niveau national qu'international,  
en concluant de nouveaux partenariats  
et en organisant des événements  
de grande ampleur."*



**Docteur Michèle FROMENT-VEDRINE**  
*Directrice générale de l'Afsset*

**2006** restera une année déterminante dans l'histoire de l'Afsset. Rappelons que notre mission consiste à mobiliser et à coordonner l'expertise scientifique, pour lutter contre les risques sanitaires émergents pour l'homme dans son environnement. Dans ce cadre, 2006 a vu se mettre en place une évolution extrêmement importante pour l'avenir. En effet, conformément à l'ordonnance du 1er septembre 2005, l'Afsset a pris en charge la responsabilité de l'évaluation des risques et des mécanismes d'exposition en milieu professionnel. Un nouveau champ d'action qui permet à l'Agence de mener une action plus transversale correspondant à toutes les phases de la vie des personnes.

Dans ce contexte, de profondes réorganisations ont été mises en œuvre, afin de faire face de manière optimale à nos nouvelles missions. En particulier, l'Afsset a mené une politique active de recrutement, pour renforcer les pôles d'expertise existants, créer une équipe pluridisciplinaire dans le cadre de la santé au travail et renforcer certains champs méthodologiques (statistiques, veille). De plus, l'Agence a accru la traçabilité, l'indépendance et la transparence de ses expertises, en mettant en place un guide déontologique pour ses collaborateurs et en s'engageant, de manière volontaire, dans une démarche qualité exigeante.

En ce qui concerne nos activités de recherche et d'encadrement scientifique, de nombreux projets ont progressé ou été menés à terme : actions dans le cadre du PNSE (Plan National Santé Environnement) et du PST (Plan Santé au Travail), contribution à la mise en place de la directive REACH, création d'un portail santé environnement travail, etc. L'Afsset a également su renforcer son rôle de tête de réseau, tant au niveau national qu'international, en concluant de nouveaux partenariats et en organisant des événements de grande ampleur (Conférence internationale d'épidémiologie et d'exposition environnementales). Dans les années à venir, nous allons continuer sur notre lancée, en renforçant notre réseau, en fédérant les bases de données scientifiques existantes et en mobilisant la communauté scientifique à l'échelle mondiale, tout en assurant les nouvelles missions déjà prévues après la réorganisation du Haut Conseil de Santé Publique.

Le Contrat d'objectifs et de moyens, élaboré par l'Afsset en 2006 avec ses ministères de tutelle, formalise ces différents objectifs, à l'horizon 2008-2011, en termes d'actions et de moyens à mettre en œuvre. L'Agence va être amenée à jouer, dans la France de demain, un rôle décisif dans l'amélioration de la sécurité du cadre de vie et de travail de l'ensemble de ses habitants.

# Présentation de l'Afsset



# Missions

VÉRITABLE ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE, LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ SANITAIRE RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL OU PROFESSIONNEL SONT AU CŒUR DU DÉBAT POLITIQUE ET CITOYEN. DANS LE BUT D'ÉCLAIRER LA DÉCISION PUBLIQUE, L'AFSSET MOBILISE ET COORDONNE L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE DANS LES CHAMPS SANTÉ ENVIRONNEMENT ET SANTÉ AU TRAVAIL.



## Etat des lieux

Notre environnement est constitué d'un ensemble d'éléments physiques, chimiques et biologiques naturels ou artificiels. Chaque élément peut contaminer les milieux entrant en contact avec l'homme (eau, air, sol) dans ses différents cadres de vie (domestique, professionnel, général) et à tout âge.

La présence d'un élément nouveau dans un milieu donné ne constitue pas un danger et encore moins fatallement un risque. Pour établir un diagnostic, des expertises doivent permettre d'appréhender, d'évaluer puis de quantifier les risques potentiels en matière de santé.

Au-delà de la mise en place d'une expertise scientifique, l'Afsset replace les données dans un contexte global qui permet aux autorités de légiférer et au débat public de s'exercer.



## De la recherche à l'évaluation

Dans le cadre de ses prérogatives inhérentes à la protection de la santé humaine, l'Agence a pour mission de :

- contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans les domaines de l'environnement et du travail en évaluant les risques sanitaires qu'ils peuvent comporter,
- réaliser ou faire procéder à toute expertise, analyse ou étude nécessaires en prenant appui sur les services et établissements publics ou tout autre organisme compétent,
- fournir aux autorités compétentes toutes les informations sur les risques sanitaires ainsi que l'expertise nécessaire à l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires,
- exercer une veille scientifique et mettre en œuvre des programmes de recherche dans les domaines de sa compétence.

## Du développement des partenariats à la coordination du réseau

En cinq ans, l'Afsset a construit progressivement un réseau d'experts permettant de répondre aux questions scientifiques et techniques des autorités de tutelle, mais aussi aux sollicitations de l'Union Européenne ou d'autres agences en Europe.

Elle exerce dorénavant, par décret du 8 juin 2006, un rôle de tête de réseau des 21 organismes français compétents en matière de recherche et de prévention dans les domaines de la santé, de l'environnement et du travail.

Forte de cette légitimité, l'Agence développe et entretient un réseau international en participant à de grands programmes européens en santé environnement et en santé au travail, et en échangeant sur des thématiques ou des méthodologies avec des organisations telles que l'OMS ou l'OCDE ou des agences ayant des compétences similaires dans le monde entier.

## Susciter le débat

Au-delà de son rôle de tête de réseau, l'Agence se doit d'informer le citoyen et de contribuer au débat public. Conformément à cette mission, elle déploie ses efforts dans plusieurs directions :

- l'édition et la diffusion de fiches d'information et rapports pour le public,
- l'animation du site internet [www.afsset.fr](http://www.afsset.fr) et la mise en ligne de l'intégralité des avis et rapports,
- une contribution décisive au portail santé environnement travail ([www.sante-environnement-travail.fr](http://www.sante-environnement-travail.fr)),
- un site dédié à l'observatoire des résidus des pesticides (ORP: [www.observatoire-pesticides.gouv.fr](http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr)),
- l'organisation de colloques ou la participation à des manifestations à l'adresse de divers publics.

*« L'Afsset exerce un rôle de tête de réseau des 21 organismes français compétents en matière de recherche et de prévention dans les domaines de la santé, de l'environnement et du travail. »*



# Histoire

AFFAIRE DU SANG CONTAMINÉ À LA FIN DES ANNÉES 80,

CRISE DE L'ENCÉPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE

(ESB) DITE « VACHE FOLLE », HORMONE DE CROISSANCE,

AMIANTE... CES AFFAIRES DE SANTÉ PUBLIQUE ONT

CONVAINCU LES POUVOIRS PUBLICS DE LA NÉCESSITÉ DE

CRÉER UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ SANITAIRE STRUCTURÉ

AUTOUR D'AGENCES AU STATUT PARTICULIER, ASSURANT

L'INDÉPENDANCE DE L'EXPERTISE.

## Vocation des agences sanitaires

Pour faire face à ces enjeux de santé publique, d'une part, et assurer l'indépendance de l'expertise, d'autre part, la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998 met en place un dispositif de sécurité sanitaire fondé sur la création d'agences publiques chargées de réaliser l'évaluation des risques. L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) et l'Agence de sécurité sanitaire alimentaire (Afssa) voient le jour.

## Création de l'Afsse

Dans un contexte de forte attente sociale, la loi du 9 mai 2001 complète ce dispositif en créant une nouvelle agence spécifiquement dédiée à la santé environnementale : l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale (Afsse).

L'Agence a pour vocation de fournir au gouvernement par tout moyen l'expertise et l'appui scientifique et technique nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de dispositions législatives dans le cadre de la santé publique.

« L'Afsset traite conjointement les problématiques de santé environnement et de santé au travail qui, dans la réalité des faits, sont difficilement dissociables. »

Elle soumet le cas échéant aux autorités compétentes toute mesure de précaution ou de prévention d'un risque sanitaire lié à l'état de l'environnement.

## Vers une gestion globale des risques environnementaux

L'ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 2005 élargit les compétences de l'Afsse au champ de la santé au travail qui devient l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset).

L'objectif est de traiter conjointement les problématiques de santé environnement et de santé au travail qui, dans la réalité des faits, sont difficilement dissociables. L'Agence s'inscrit ainsi dans une logique déjà appliquée dans d'autres pays européens et, en France, dans la mise en œuvre du Plan national santé environnement (PNSE) et du Plan santé au travail (PST).



# Organisation

LA VOCATION DES AGENCES SANITAIRES REPOSE SUR  
LA MISE EN ŒUVRE D'UNE EXPERTISE SCIENTIFIQUE  
INDÉPENDANTE. EN DÉLÉGUANT L'EXPERTISE,  
L'ADMINISTRATION SÉPARE L'ÉVALUATION DES  
RISQUES DE LEUR GESTION.

## Statut et vocation

L'Afsset est un établissement public administratif (EPA) de l'État placé sous la tutelle des ministères en charge de la santé, du travail, et de l'environnement.

Elle est chargée de coordonner une expertise scientifique indépendante afin d'évaluer les risques sanitaires pour servir d'appui aux décisions de gestion et développer des travaux de recherche et des actions de veille en réponse à ces risques.

L'Afsset peut être saisie par les services de l'État, les établissements publics ou les associations agréées, mais aussi par les organisations de salariés et d'employeurs au niveau national. Elle peut également s'autosaisir de toute question entrant dans son champ d'activité.

## Construction d'une capacité d'expertise indépendante

L'Afsset s'appuie sur une expertise **collective et indépendante** pour mener à bien les travaux qui lui sont confiés, notamment dans l'évaluation des risques sanitaires. Cette expertise est menée au sein de Comités d'experts spécialisés.

### Recrutement des experts

Sur le plan de la compétence, des procédures d'appel à candidature encadrées ont été instituées afin que la sélection des experts se fasse au regard de leurs savoir-faire et de leur indépendance.

Plusieurs critères sont pris en considération lors des processus de sélection pour les comités d'experts spécialisés :

- La formation initiale ou continue,
- La qualité et la durée (3 ans minimum) de l'expérience professionnelle dans la recherche chimique, biologique, physique, clinique, toxicologique, en santé publique, en santé et sécurité au travail ou dans la recherche-développement dans des établissements publics ou privés,
- Une expérience des travaux d'expertise au niveau national, européen ou international le cas échéant,
- Une garantie d'absence de conflit d'intérêt vis-à-vis des problématiques traitées

### Procédure de sélection des experts

Elle se déroule en cinq étapes :

- Vérification de la recevabilité des candidatures,
- Evaluation indépendante par les membres d'un comité de sélection des candidatures reçues sur la base de l'analyse de leurs compétences et de leurs possibles liens d'intérêt,
- Etablissement par le comité de sélection d'une liste de candidats éligibles,
- Avis du Conseil Scientifique de l'Afsset chargé de proposer une liste finale à l'attention de la directrice générale,
- Nomination des membres dans un Comité d'Experts Spécialisé (CES) par la Directrice Générale de l'Afsset.

Cette procédure de sélection est réglementée et s'applique à tous les experts.

« L'Afsset s'appuie sur une expertise collective et indépendante pour mener à bien les travaux qui lui sont confiés »

### Indépendance de l'expertise

En organisant une expertise collégiale, l'Agence permet le débat contradictoire et la confrontation des avis et points de vue. Le partage de l'information permet également de susciter également un débat au moment de la décision.

Outre les critères scientifiques d'excellence, les experts doivent remplir une déclaration publique d'intérêt (DPI) qui permet de détecter d'éventuels conflits d'intérêts et de garantir leur indépendance.

Afin de pouvoir faire appel aux compétences les plus pertinentes possibles sur chaque problématique, les comités d'experts peuvent s'appuyer sur des groupes de travail composés d'experts extérieurs et peuvent auditionner toute personne susceptible apporter des connaissances utiles au comité (industriels, chercheurs...).





## Les temps forts de l'année 2006

• • •

# Partenariats et coordination de réseau

## UN RÉSEAU EN PLEINE EXPANSION

La réussite d'une politique de santé publique passe par le travail de chaque organisme de santé ou de recherche mais aussi par la coordination des missions de ces acteurs.

Selon les termes de son décret de création, l'Afsset travaille en partenariat avec un ensemble d'établissements spécialisés assurant la surveillance de la qualité de l'environnement ou de l'état de santé de la population. Elle organise un réseau entre les organismes disposant des capacités d'expertise scientifique dans ses différents domaines de compétence. L'organisation du réseau, dont 21 sont des membres permanents, contribue à développer une méthodologie permettant de rationaliser les axes santé/environnement/travail :

- En évitant la multiplication des actions d'expertise et de recherche sur chaque thème d'intérêt,
- En optimisant les ressources.

### Nouveaux partenariats de 2006

- Des conventions ont été signées en 2006 avec l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT). Ces deux organismes sont directement impliqués dans les problématiques de santé au travail et leur contribution au réseau de l'Afsset est essentielle sur ces thèmes.
- L'Agence a par ailleurs passé un accord avec le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P) qui regroupe des données issues de l'activité des consultations de médecins du travail (en CHU et en ville).
- Une convention de collaboration a été signée avec la Chaire du développement durable de l'Institut d'études politiques de Paris. Cette convention comporte trois volets (enseignement, études/recherche, manifestations) dont le premier a été développé en 2006.

*« La réussite d'une politique de santé publique passe par la coordination des missions de chaque organisme de santé ou de recherche. »*

## LES AGENCE PARTENAIRES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2007

<b>ADEME</b> Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie	<b>INCA</b> Institut national du cancer
<b>AFSSA</b> Agence française de sécurité sanitaire des aliments	<b>INERIS</b> Institut national de l'environnement industriel et des risques
<b>AFSSAPS</b> Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé	<b>INPES</b> Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
<b>Agence de la Biomédecine</b>	<b>INRA</b> Institut national de la recherche agronomique
<b>ANACT</b> Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail	<b>INRETS</b> Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité
<b>BRGM</b> Bureau de recherches géologiques et minières	<b>Inrs</b> Institut National de Recherche et de Sécurité
<b>CEA</b> Commissariat à l'énergie atomique	<b>Inserm</b> Institut national de la santé et de la recherche médicale
<b>CEMAGREF</b> La recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement	<b>InVS</b> Institut de veille sanitaire
<b>CNRS</b> Centre national de recherche scientifique	<b>IRD</b> Institut de recherche pour le développement
<b>CSTB</b> Centre scientifique et technique du bâtiment	<b>IRSN</b> Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
<b>CTBA</b> Centre technique du bois et de l'ameublement	<b>LCPC</b> Laboratoire central des ponts et chaussées
<b>EFS</b> Établissement français du sang	<b>LCPP</b> Laboratoire central de la préfecture de police
<b>ENSP</b> École nationale de la santé publique	<b>LNE</b> Laboratoire national de métrologie et d'essais
<b>Has</b> Haute Autorité de Santé	<b>Météo-France</b>
<b>IFEN</b> Institut français de l'environnement	<b>MSA</b> Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
<b>IFREMER</b> Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	



« L'Afsset participe à l'échange entre les communautés scientifiques du monde entier. »

## ACTIVITÉS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Les populations ne sont pas soumises aux mêmes conditions environnementales selon les pays, les modes de consommation, les habitudes culturelles, les caractéristiques des populations ou les actions d'information et de prévention dont elles bénéficient. Décider du niveau de protection à assurer pour différents groupes de populations s'avère à la fois une question scientifique et politique dépassant le strict plan national pour s'inscrire aux plans européen et international.

Si les prérogatives de l'Afsset s'exercent avant tout au plan national, elle participe à l'élaboration de normes et de travaux d'expertise communautaires mais aussi à l'échange entre les communautés scientifiques du monde entier.

L'année 2006 consacre l'engagement de l'Afsset sur le plan international, avec l'organisation de la conférence ISSEE/ISEA à Paris et sur le plan européen avec son engagement dans le projet INTARESE et son rôle dans la mise en œuvre du règlement REACH.

### Organisation de la conférence ISSEE/ISEA

L'Afsset a été chargée d'organiser en 2006 la conférence conjointe de deux sociétés internationales, la Société Internationale d'Epidémiologie Environnementale (ISSEE) et la Société Internationale d'Analyse des Expositions (ISEA). Ces deux sociétés savantes organisent conjointement un congrès international environ tous les 2 ans.

Ouverte aux épidémiologistes de l'environnement et autres scientifiques du monde entier, l'ISSEE est un espace de débat et rencontres permettant de stimuler la réflexion en santé environnementale et de favoriser les échanges entre les différents contributeurs.

Crée en 1989, l'ISEA contribue au développement de l'expologie (ou science des expositions), discipline scientifique qui étudie l'impact des pollutions environnementales sur les populations et les écosystèmes mais qui est très peu représentée en France.

Pour cet événement, un programme scientifique d'une grande richesse illustrant les enjeux divers et complexes rencontrés dans le champ santé environnement au niveau international avait été élaboré. Environ 1 500 études ont été présentées tout au long de 3 séances plénaires, 25 symposiums, 25 sessions de communications orales, 17 posters-discussions et au travers de 810 posters. Les sujets pour lesquels des actions de prévention sont nécessaires ont été soulignés. Les personnalités scientifiques, représentants des ministères et du monde politique se sont exprimés sur les enjeux internationaux, nationaux et locaux dans le domaine santé environnement et ont insisté sur l'indispensable partage des connaissances entre scientifiques et décideurs. Les 5 jours de rencontres et débats ont également mis en lumière la nécessité de définir des priorités de recherche au regard des politiques publiques et de renforcer la collaboration entre les programmes nationaux de recherche. Les liens entre l'Afsset et les communautés scientifiques concernées s'en sont trouvés considérablement renforcés. Les partenariats et conventions entre l'Afsset et 31 institutions dont 5 ministères, 3 collectivités territoriales, 8 entreprises, 9 établissements du réseau d'expertise ont permis de révéler le positionnement de tête de réseau de l'Agence. La visite de Monsieur Gérard Larcher, ministre délégué au travail, venu

lancer un appel à ces scientifiques en faveur d'une interdiction mondiale de l'amiante ainsi que le discours de Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, députée de l'Essonne et présidente du groupe d'étude « santé et environnement » agréé par l'Assemblée Nationale, venue présenter la charte constitutionnelle de l'environnement dont elle était rapporteur au Parlement, ont également contribué à faire de ce congrès international un événement fondateur de l'Agence.

Un site Internet [www.paris2006.afsset.fr](http://www.paris2006.afsset.fr) reprend toutes les présentations scientifiques et les moments forts de cette conférence.

**Un budget d'environ 1,1 M€,**  
**1 531 participants** dont 200 étudiants  
venant de **57 pays** (23 bénéficiaient  
d'une invitation grâce aux partenariats  
avec les entreprises),  
**1 475 études** présentées,  
Une couverture médiatique sans précédent  
pour un événement organisé par l'Agence :  
**40 articles, 3 interviews télé,**  
**3 interviews radio, un numéro**  
**spécial de la revue « La Recherche ».**





## Projet de recherche INTARESE

Coordonné par le Département d'épidémiologie et de santé publique de l'Imperial College de Londres, le projet INTARESE rassemble une trentaine de participants tels que des agences de sécurité sanitaire, des universités ou des organismes de recherche. Il est en partie subventionné sur fonds européens, dans le cadre du 6<sup>e</sup> PCRD après appel d'offre de la Commission Européenne.

La finalité de ce projet quinquennal débuté le 1<sup>er</sup> Novembre 2005 réside dans le développement des méthodologies nécessaires à une évaluation intégrée des risques sanitaires des agents environnementaux en Europe. A ce jour, le calcul de l'évaluation de toutes les expositions dans tous les milieux n'est pas possible car il n'existe pas de méthode fiable.

**Les objectifs généraux du projet sont les suivants :**

- développer un cadre conceptuel rassemblant les connaissances scientifiques les plus récentes pour évaluer de façon intégrée les risques sanitaires associés aux agresseurs environnementaux,
- identifier les besoins en information (spécification d'un champ informationnel, identification des lacunes en matière de risque et d'analyse) afin de mettre en place ce cadre conceptuel,
- développer « une boîte à outils » opérationnelle permettant une évaluation intégrée applicable aux différents substances et milieux.



L'Afset contribue à la partie consacrée aux risques associés aux produits chimiques présents dans l'environnement domestique ainsi qu'à la partie consultation des utilisateurs et valorisation.

**Les étapes réalisées en 2006 pour atteindre cet objectif sont les suivantes :**

- Hiérarchisation des substances les plus nocives,
- Inventaire des produits contenant les substances incriminées (biocides, peintures, laques et vernis, parfums, produits de construction et d'ameublement),
- Développement et validation de profils d'exposition des substances sélectionnées,
- Développement et perfectionnement des approches pour l'évaluation des risques cumulés.

## Evaluation des substances biocides

L'Agence assure la présidence du « Groupe d'Evaluation des Biocides », prévu par la réglementation introduite par la Directive 98/8/CE du parlement européen et du conseil concernant la mise sur le marché des produits biocides. Les modalités de son intervention sont définies par différents textes réglementaires (décret 2004-187 du 26 février 2004 et arrêté du 19 mai 2004 notamment). Concernant les substances dont la France est État membre rapporteur (dites "substances françaises"), l'Afset a pour mission de recevoir les dossiers de substances actives biocides, d'émettre un avis sur leur recevabilité, de procéder à leur évaluation et d'élaborer un rapport d'évaluation sur la base des éléments fournis, dans leurs domaines respectifs de compétences, par l'ensemble des organismes techniques instructeurs (INERIS, INRS, Afssa, Afssaps ou tout autre organisme compétent qu'elle aura identifié).

Concernant les substances dont la France n'est pas État membre rapporteur (dites "substances étrangères"), la France doit prendre connaissance des évaluations faites par les autres États membres, de manière à s'assurer de l'harmonisation des procédures d'évaluation. L'Agence s'est fixé pour objectif d'établir des critères de sélection du tiers des dossiers « étrangers », pour examen puis soumission à son CES « biocides ». Elle a sélectionné 15 dossiers de substances "étrangères" sur les 46 reçus, sur la base de critères de classification, de tonnage et de diversité de structure chimique.

L'unité biocides était en 2006 structurée autour des scientifiques de l'Afset et d'établissements experts liés par plusieurs conventions (INERIS, INRS, Afssa, Afssaps).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive 98/8/CE, l'OCDE (Task Force Biocides) et la Commission européenne (Bureau Européen des produits Chimiques) encouragent les États membres à s'impliquer dans des projets de développements méthodologiques pour l'évaluation des risques des produits biocides.

**En 2006, l'Agence a été saisie dans ce cadre sur les sujets suivants :**

- Évaluation des risques liés à l'utilisation des produits insecticides d'imprégnation des moustiquaires et des vêtements dans le cadre de l'épidémie de Chikungunya sur l'île de la Réunion,
- Évaluation de différents produits de lutte antivectorielle.



## MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DES RÉSIDUS DE PESTICIDES

En décembre 2005, les tutelles ont confié à l'Afsset la coordination scientifique et technique de l'Observatoire des résidus des pesticides (ORP). L'Agence a reçu pour mission de préparer le programme de travail, le suivi et le financement des travaux et de mettre en place une communauté d'experts visant à favoriser les synergies entre les équipes impliquées sur les thématiques pesticides.

**Les objectifs de l'ORP sont de :**

- rassembler en vue de leur valorisation les informations et résultats des contrôles et mesures de résidus de pesticides dans différents milieux et produits consommés par l'homme,
- estimer les niveaux d'exposition des populations,
- identifier les actions de progrès pouvant être mises en place sur les systèmes d'information et notamment la nature et le format des données collectées.

Un site Internet dédié à l'ORP ([www.observatoire-pesticides.gouv.fr](http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr)) a été développé par l'Afsset et mis en ligne en juin 2006 à l'occasion de l'annonce du Plan interministériel de réductions des risques liés aux pesticides. Ce site rassemble et valorise les données expérimentales et sanitaires des pesticides dans l'environnement. Prévu par l'action 36 du Plan National Santé Environnement, il répond à l'une des missions essentielles de l'observatoire : informer le public sur les pesticides. Sa gestion est également assurée par l'Afsset.

L'Afsset a proposé au comité de pilotage un plan d'actions, pour la période 2006-2008, qui a été adopté le 2 août 2006. Ce plan comprend 22 actions dont la moitié a été engagée en 2006, pour un montant global de 2,1 millions d'euros, avec des partenaires tels que l'Afssa, l'IRD, l'INERIS...

**Les actions se répartissent en trois grandes thématiques :**

- Renseigner les molécules utilisées et les usages, afin d'établir une liste de substances à suivre en priorité,
- Évaluer les expositions de la population, en confortant des travaux complémentaires et/ou en lançant des travaux novateurs,
- Favoriser l'accessibilité aux données et le débat.

L'Agence a également mis en place un comité d'orientation et de prospective scientifique de l'ORP, dont l'objectif vise à fédérer les experts des thématiques pesticides et assister l'Afsset dans ses missions en contribuant à la définition du programme de travail de l'ORP et au suivi de l'avancement des travaux. Une réunion de pré-configuration a eu lieu en novembre 2006. Vingt-quatre organismes étaient représentés à cette réunion. Tous les acteurs impliqués dans la problématique pesticides sont mobilisés au travers de l'ORP afin de mettre en cohérence les différents travaux conduits par chaque organisme.



# Expertise et évaluation des risques

## PLAN NATIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT (PNSE)

Composante à part entière de la stratégie nationale de développement durable adoptée en juin 2003 et de la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004, le premier Plan National Santé Environnement a été adopté par le Premier ministre le 21 Juin 2004. Il identifie l'action gouvernementale prévue pour la période 2004-2008 dans l'objectif de réduire les atteintes en matière de santé liées à la dégradation de notre environnement et instaure une coordination interministérielle et interstructures sur 45 thèmes.

Le PNSE constitue un fondement majeur pour le déploiement des orientations stratégiques de l'Afsset qui contribue avec ses partenaires à la mise en œuvre de nombreuses actions et participe au suivi et à l'évaluation du PNSE.

### Déploiement du PNSE

Impliquée dès la genèse du PNSE, l'Afsset a financé et assuré le secrétariat scientifique de la commission d'orientation du PNSE chargée de fournir un diagnostic préalable à l'élaboration du plan. Elle participe depuis 2004 au comité de pilotage du plan.



Au cours de l'année 2006, l'Afsset a :

- assuré le secrétariat scientifique du comité (Codev) chargé de son évaluation à mi-parcours ainsi que le financement et la coordination opérationnelle des travaux. Le rapport du Codev est attendu pour le 1er semestre 2007.
- apporté son concours au pilotage du groupe de travail interministériel dirigé par le ministère en charge de l'environnement et chargé de proposer des indicateurs en santé environnement ainsi que des fiches techniques relatives à ces indicateurs.

### Mise en œuvre des actions

L'Afsset est responsable de quatre actions :

- **Action 35** : Améliorer la performance et l'intégration des systèmes d'information en santé environnement,
- **Action 36** : Organiser l'exploitation des données existantes pour estimer l'exposition de la population aux pesticides,
- **Action 40** : Animer un réseau de veille en santé environnement en appui aux politiques de prévention et de précaution,
- **Action 44** : Faciliter l'accès à l'information en santé environnement et favoriser le débat public.



« Le PNSE a pour objectif de réduire les atteintes en matière de santé liées à la dégradation de notre environnement. »

L'Agence concourt également à la réalisation de 10 autres actions :

- **Action n° 21** : Développer des outils pour mieux évaluer les risques sanitaires liés aux substances chimiques : élaboration des valeurs toxicologiques de référence,
- **Action n° 34** : Renforcer et cordonner les APR en appui aux politiques publiques,
- **Action n° 45** : Consacrer la fête de la science au thème santé environnement

Dans ce cadre, l'Afsset veille à la mise en réseau des acteurs intervenant dans la recherche, la veille, l'expertise ou l'information des publics. Une approche intégrée du champ santé environnement se constitue ainsi progressivement.

## TRAVAUX SPÉCIFIQUES À LA SANTÉ AU TRAVAIL

En dépit d'avancées significatives en matière de santé au travail, on observe actuellement de nouveaux risques liés à l'innovation ou à l'évolution des conditions de travail. Le Plan Santé au Travail (PST) vise à initier une nouvelle dynamique sur le long terme en mobilisant les pouvoirs publics aux côtés des partenaires sociaux afin de faire reculer les risques en milieu professionnel.

### Les objectifs du PST

Le Plan Santé au Travail comprend un ensemble de mesures autour de quatre objectifs :

- développer les connaissances des dangers, des risques et des expositions en milieu professionnel,
- renforcer l'effectivité du contrôle,
- refonder les instances de concertation du pilotage de la santé au travail,
- encourager les entreprises à être acteur de la santé travail.

Il prévoit par ailleurs la création d'un organisme dédié d'expertise.

### De la prévention des risques à l'établissement d'une culture de prévention

L'Afsse a été désignée par ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 2005 comme l'organisme en charge de la coordination de l'expertise, de la veille et de la recherche en santé au travail et est devenue l'Afssset. Conformément aux attributions dégagées par le plan, l'Afssset joue un rôle essentiel dans la politique de santé au travail.

Ses missions s'articulent autour de 3 points :

- L'expertise et l'évaluation du risque sanitaire pour les populations en milieu de travail. Les principaux dossiers 2006 ont concerné les fibres courtes d'amiantes, les fibres minérales artificielles, le formaldéhyde et autres composés organiques volatils.
- Les actions d'appui scientifique et technique aux pouvoirs publics. Ces actions pour 2006 ont porté sur 3 principaux sujets :
  - l'expertise préalable à l'élaboration de valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) et leur mise en place afin d'établir un cadre réglementaire de protection des salariés,
  - la substitution des CMR (cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques) en milieu de travail par des procédés moins dangereux,
  - l'animation scientifique du Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNVP).
- La veille et la recherche : la veille scientifique, documentaire, réglementaire et médiatique, de même que les thématiques des projets de recherche financés par l'Agence ont été étendues aux problématiques spécifiques de la santé au travail (cf. liste des thématiques du bulletin de veille p. 34 et liste des APR p. 76)

*« Le PST vise à initier une dynamique sur le long terme pour faire reculer les risques en milieu professionnel. »*

## SAISINES

Pour mieux connaître les risques émergents en matière de santé environnement et de santé au travail, la conduite d'études et d'évaluations scientifiques ciblées est indispensable. A la demande des pouvoirs publics, de divers organismes représentatifs de la société civile ou de sa propre initiative, l'Afssset est habilitée à conduire de telles démarches dans le cadre de procédures appelées « saisines ».

Une saisine est une demande d'évaluation de risques pour résoudre une problématique sanitaire liée à l'environnement ou au travail. Cette évaluation, coordonnée par l'Afssset, est préparée par des scientifiques issus d'établissement du réseau de l'Afssset (R21) ou de toute autre structure et regroupés au sein de Groupes de travail spécifiques (GT) qui mettent en commun leurs connaissances sur la question posée. Ces travaux sont suivis et validés par l'un des Comités d'experts spécialisés (CES) placés auprès de l'Afssset et composés d'experts indépendants nommés *intuitu personae*. Ceux-ci mènent une expertise



*« Une saisine est une demande d'évaluation de risques, faite à l'Afssset par les pouvoirs publics ou par divers organismes de la société civile, pour résoudre une problématique sanitaire liée à l'environnement ou au travail. »*

collégiale et établissent des recommandations spécifiques pour l'Afssset. A l'issue du travail des CES, l'Afssset rend un avis, c'est-à-dire une évaluation de la situation ainsi que des propositions sur les travaux à poursuivre et les mesures à prendre.

L'Afssset dispose de comités d'experts spécialisés (CES) sur différentes problématiques (4 fonctionnels en 2006). Les experts font l'objet d'un processus de sélection exigeant, de manière à réunir au service de l'Afssset les personnalités les plus qualifiées dans leur domaine de compétences, tout en vérifiant que ces experts n'ont pas de risque de conflit d'intérêt avec le sujet traité.

Par ailleurs, l'Agence a été chargée :

- d'un appui scientifique et technique sur la prévention du risque relatif à l'utilisation de l'azote liquide dans le cadre des activités biologiques d'assistance médicale à la procréation par l'agence de biomédecine,
- d'une étude sur la substitution des agents chimiques CMR de catégories 1 et 2 par les ministères en charge de la santé, du travail et de l'environnement.

La diversité des saisines reflète l'étendue et le degré d'expertise de l'Afssset dans le domaine de l'évaluation des risques en santé environnement et en santé au travail.



**AU COURS DE L'EXERCICE 2006, 11 SAISINES ONT ÉTÉ ADRESSÉES  
À L'AFSSET PAR LES MINISTÈRES EN CHARGE DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL  
ET DE L'ENVIRONNEMENT :**

- Étude en vue d'une demande d'usage essentiel pour la substance active biocide téméphos
- Évaluation comparée des produits de lutte antivectorielle adulticides (fénitrothion)
- Évaluation comparée des produits de lutte antivectorielle larvicides
- Évaluation des risques liés à l'utilisation des produits insecticides d'imprégnation des moustiquaires et des vêtements
- Évaluation du risque sanitaire pour l'homme lié à la présence de virus *Influenza* pandémique dans l'air des bâtiments et à sa diffusion éventuelle par les dispositifs de ventilation
- Étude de l'efficacité du chrome en tant que substance active biocide dans les produits de traitement du bois
- Analyse critique d'un rapport relatif à l'impact sanitaire du bruit des éoliennes
- Travaux complémentaires relatifs aux effets sur la santé des nanoparticules et des nanomatériaux
- Évaluation des impacts sanitaires relatifs aux émissions de particules et de NO<sub>2</sub> des véhicules diesel
- Évaluation des risques liés à l'injection de biogaz dans le réseau de distribution de gaz naturel
- Évaluation des risques sanitaires liés aux baignades

**Avis relatifs aux saisines :**

Au cours de l'exercice 2006, 5 saisines ont donné lieu à des rapports ou avis rendus publics :

- l'évaluation des risques sanitaires liés à la présence de cyanobactéries dans les plans et cours d'eau destinés à la baignade ou à d'autres usages,
- l'évaluation des risques sanitaires liés aux proliférations de légionnelles dans l'eau des tours aéroréfrigérantes des centrales nucléaires de production électrique d'EDF,



## ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Mis en œuvre par le centre scientifique et technique supérieur du bâtiment (CSTB), l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) a pour mission de dresser un état des lieux des expositions aux polluants de l'air observés dans les lieux de vies (logements, écoles, bureaux, transports, etc.) et d'en identifier les déterminants, afin d'apporter les informations nécessaires à l'évaluation et à la gestion des éventuels risques.

Dans ce but, l'OQAI a engagé en 2003 une campagne nationale dans les logements sur un échantillon représentatif du parc de 24 millions de résidences principales en France métropolitaine. Plus de trente paramètres (chimiques, biologiques et physiques) sont mesurés afin d'établir un état des lieux exhaustif.

Membre du comité de surveillance de l'OQAI, l'Afsset participe également aux développements méthodologiques et aux exploitations d'analyses statistiques. Cette intervention se déroule dans le cadre de l'action 14 du PNSE « Mieux connaître les déterminants de la qualité de l'air intérieur », qui fait partie des 12 actions prioritaires.

**En 2006, l'Agence a concrétisé les actions suivantes :**

- finalisation d'une première étude de faisabilité concernant l'analyse des déterminants du formaldéhyde ;
- réalisation d'une analyse des niveaux de concentration simultanés de 18 polluants chimiques au sein des logements et classification de ces logements ;
- élaboration d'une typologie de logements au regard de leurs caractéristiques fonctionnelles.

*« L'OQAI a pour mission de dresser un état des lieux des expositions aux polluants de l'air observés dans les lieux de vie et d'en identifier les déterminants. »*

## RAPPORTS D'EXPERTISE EN APPUI AUX POUVOIRS PUBLICS

L'Afsset a publié en 2006 le rapport de la mission d'appui contre l'épidémie de chikungunya sur l'île de la Réunion, mission conjointe IGAS/Afsset/IRD/InVS. La persistance de foyers actifs malgré la fin de l'hiver austral 2005 indiquait que les efforts déployés par le service de lutte antivectorielle de la DRASS et les mesures de prévention n'avaient pas permis d'éradiquer le virus lors de ce premier épisode épidémique.

**Dans ce contexte le ministre de la santé et des solidarités et le ministre de l'Outre-Mer ont souhaité qu'une mission d'appui soit constituée avec pour objectifs :**

- identifier les raisons, y compris les carences éventuelles de prévention, qui ont permis à l'épidémie de se développer ;
- établir des prévisions épidémiologiques, évaluer les risques d'épidémie et les possibilités d'éradication ;
- déterminer les moyens et évaluer la pertinence des méthodes de lutte antivectorielle à mettre en œuvre, y compris en matière de communication, ainsi que la contribution des collectivités territoriales et faire des propositions d'évolution ;
- accompagner autant que nécessaire les différents acteurs locaux dans leur démarche de préparation du transfert de l'activité de lutte antivectorielle au conseil général dans les meilleures conditions.



Dans le cadre d'une saisine effectuée par les ministères en charge de l'environnement et de la santé, l'Afsset a également contribué à la préparation du dossier de demande d'usage essentiel du témidophos. Le témidophos est une substance active, utilisée dans des insecticides destinés à l'élimination des larves de moustiques en milieu naturel, qui entre dans le champ d'application de la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 concernant la mise sur le marché des produits biocides. Cette substance n'ayant pas été soutenue par les industriels, elle aurait dû être retirée du marché en septembre 2006. Or elle constitue, à ce jour, un produit essentiel de l'arsenal de la lutte antivectorielle notamment en cas d'apparition de phénomènes de résistance des moustiques aux autres produits. L'Agence a procédé à une synthèse des données disponibles en matière de propriétés physicochimiques, toxicologiques et écotoxicologiques et à une évaluation des risques pour l'homme et l'environnement de cette substance à la demande des ministères en charge de l'environnement et de la santé. Sur la base de ces études, le ministère en charge de l'environnement a déposé une demande d'usage essentiel auprès de la Commission européenne. Celle-ci a autorisé l'utilisation de ce produit jusqu'en mai 2009 pour des usages de lutte antivectorielle dans les seuls départements français d'Outre-Mer.



## LES TRAVAUX MÉTHODOLOGIQUES EN ÉVALUATION DES RISQUES

Pour mettre en place une politique de prévention sanitaire efficace, il est indispensable de connaître précisément les réactions entraînées par une exposition à court et à long terme à un danger sanitaire potentiel. Pour prévenir l'apparition de pathologies d'origine professionnelle dues à l'exposition à un polluant toxique, il faut réduire le plus possible cette exposition et en fixer une limite. Cela revient à définir des niveaux de concentration à ne pas dépasser dans l'atmosphère de travail. Ce sont les valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP). Elles sont fixées par le ministère chargé du travail et révisées périodiquement en fonction de l'état des connaissances. D'autres sont recommandées par la CNAMTS.

Afin de bien séparer les fonctions de gestion dédiées aux pouvoirs publics de celles d'expertise indépendante, l'Afsset est chargée de l'élaboration de ce cadre réglementaire dans le cadre du Plan Santé au Travail (PST). L'évaluation des risques repose sur une méthodologie en 4 étapes, qui associe les statistiques et l'analyse de données :

1. Analyse des dangers, c'est-à-dire identification des substances ou agents dangereux,
2. Etablissement d'une valeur toxicologique de référence (VTR) ou d'une relation dose-réponse,
3. Evaluation des expositions et de leurs conséquences,
4. Caractérisation des risques sanitaires, c'est-à-dire évaluation de leur nature et de leur occurrence.

Cette méthodologie est au croisement de deux sciences : la toxicologie (estimation des effets de substances ou agents en fonction des organismes) et l'épidémiologie (description des pathologies).



*« Pour prévenir l'apparition de pathologies d'origine professionnelle dues à l'exposition à un polluant toxique, il faut réduire le plus possible cette exposition et en fixer une limite. »*



## Recherche et veille

### PILOTAGE ET SOUTIEN DE PROGRAMMES DE RECHERCHE

L'Afsset n'a pas vocation à devenir un organisme de recherche, mais à susciter, sélectionner et coordonner certains travaux scientifiques conduits dans le domaine de la santé environnement et de la santé au travail. Dans ce cadre, l'Agence pilote et attribue des fonds à des programmes de recherche, destinés à détecter de nouveaux risques ou à approfondir les connaissances sur les risques sanitaires déjà identifiés. Ces programmes correspondent à environ 10% de son budget.

Les 2 et 3 février 2006, les Journées Scientifiques de l'Afsset ont permis de présenter les résultats des programmes de recherche déjà engagés (voir rubrique information du public).

La liste des projets retenus après l'APR 2006 se trouve en annexe p. 76.

### VEILLE SCIENTIFIQUE EN SANTÉ ENVIRONNEMENT ET EN SANTÉ AU TRAVAIL

L'Unité Recherche et veille scientifique de l'Afsset répond au besoin de créer en France un organisme de vigie sur l'actualité scientifique, permettant de mettre à jour les connaissances dans les domaines de la santé environnement et de la santé au travail. L'objectif est de permettre aux pouvoirs publics de disposer de toutes les informations essentielles, susceptibles d'éclairer leurs décisions en matière de santé publique.

Dans ce cadre, l'Unité remplit deux missions complémentaires :

- la veille bibliographique : la cellule identifie, diffuse et archive toutes les informations concernant les risques émergents ou nouvellement identifiés, provenant de la production scientifique internationale.
- la veille scientifique : la cellule organise, en fonction des besoins, une veille exhaustive sur des sujets prioritaires, en passant des contrats avec des équipes de recherche dédiées.

## Publications

L'Unité Recherche et veille scientifique publie un bulletin de veille scientifique trimestriel, qui met en perspective les travaux les plus novateurs et les plus significatifs susceptibles d'avoir des conséquences sur l'appréciation des risques environnementaux et professionnels et sur leur prévention. En particulier, cette publication rend compte d'une activité de veille menée par des équipes scientifiques partenaires, au travers de «notes d'actualité scientifique».

Le bulletin de veille scientifique est coordonné par un comité éditorial constitué d'une quinzaine de représentants d'organismes et de partenaires du réseau de l'Afsset (scientifiques, laboratoires, institutions, sociétés savantes), ayant l'expertise nécessaire pour valider les notes proposées.



### Trois bulletins de veille scientifique sont parus au cours de l'exercice 2006

#### Liste des sujets du bulletin de veille pour l'année 2006 :

- Malformations congénitales et environnement : agents, sources des dangers (données toxicologiques et épidémiologiques)
- Fertilité humaine et xénobiotiques
- Cancers professionnels en relation avec les pesticides
- Cancers professionnels en relation avec les FMA
- Cancers professionnels en relation avec la silice et les poussières
- Cancers professionnels en relation avec les HAP et bitumes
- Cancer de l'enfant et environnement (agents chimiques, physiques ou microbiologiques)
- Maladies allergiques de l'enfant et facteurs de risque environnementaux
- Modifications de l'immunité en relation avec l'exposition de l'homme aux substances chimiques
- Neurotoxicité des solvants en milieu professionnel

*« L'Unité Recherche et veille scientifique répond au besoin de créer en France un organisme de veille scientifique, dans les domaines de la santé environnement et de la santé au travail. »*

Pesticides, neurotoxicité et maladies neuro-dégénératives : risques pour les travailleurs et en population générale adulte

- Evolution de l'écologie et de la pathogénicité des agents microbiens en relation avec le changement climatique
- Champs électromagnétiques, radiofréquence et santé
- Champs électromagnétiques extrêmement basse fréquence et santé
- Biomonitoring des perturbateurs endocriniens (toute information portant sur une mesure biologique de l'exposition chez l'homme)
- Biomonitoring des métaux lourds (toute information portant sur une mesure biologique de l'exposition chez l'homme)
- Devenir des polluants organiques et métaux lourds dans les boues, composts, matières fertilisantes : évaluation des expositions indirectes de l'homme.

### Réalisation d'un projet pilote : l'observatoire de veille sociologique informatisé des pesticides

Une convention de collaboration a été passée en 2006 entre l'Afsset et le Groupe de Sociologie Pragmatique et Réflexive de l'EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales) pour tester un projet pilote d'observatoire de veille sociologique informatisé à partir du dossier complexe des pesticides, caractérisé par une multiplicité d'enjeux, d'acteurs et d'argumentaires. L'objectif est d'appréhender la notion de risque de manière plus globale avec une perspective historique et de tenter de dégager d'un bruit de fond souvent très nourri des signaux d'alerte qui puissent être objectivés selon différents angles.

Deux priorités ont été identifiées :

- vérifier la qualité d'analyse et de diagnostic des protocoles socio-informatiques développés sur des dossiers complexes de santé environnement,
- mettre en place des outils de veille sociologique similaires pour l'ensemble des dossiers relevant du domaine de compétence de l'Agence.

### Enquête de satisfaction :

Dans la perspective d'optimiser ses travaux, la cellule veille a réalisé en 2006 une enquête de satisfaction relative aux bulletins de veille scientifique auprès de 400 personnes, dont 73% de scientifiques et 17% de gestionnaires du risque. Ce sondage a révélé une satisfaction générale quant au traitement de l'information dans les bulletins et à leur utilisation comme outils d'aide à la veille sanitaire. Des demandes concernant l'élargissement des thématiques et la création d'une version électronique ont également été identifiées.

Outre un réseau de chercheurs, l'observatoire mobilise des outils informatiques sophistiqués capables de traiter et d'actualiser une somme d'informations considérable. Dans ce cadre, l'Afsset est chargée de coordonner les travaux d'expérimentation des différents contributeurs.



# Information et communication

Dans le cadre de ses missions, l'Afsset joue un rôle fondamental dans la diffusion de l'information scientifique, non seulement auprès des autorités de tutelle, mais aussi auprès de différents publics engagés en matière de santé et d'environnement (collectivités, associations) et même du grand public.

L'Agence s'acquitte de cette mission en mettant à disposition une information actualisée, accessible et validée scientifiquement (avis d'agence, rapports d'experts, fiches techniques, etc.) et en participant à des manifestations scientifiques ou colloques européens.

## PUBLICATIONS ET SOUTIEN AU DÉBAT PUBLIC

Sur le plan de l'information, l'Afsset a participé en 2006 à 3 grands projets, à titre collégial ou de sa propre initiative.

**Rédaction du chapitre « environnement et santé » du Rapport sur l'état de l'environnement 2006 publié par l'Institut français de l'environnement (Ifen)**

L'Agence a coordonné la rédaction de ce chapitre réalisé collectivement avec l'Ademe, le CSTB, l'Ineris et l'InVS. Publié tous les 4 ans, ce rapport rendu public en octobre 2006 présente l'état de l'environnement, les pressions exercées par les acti-



Au cours de l'année 2006 l'Agence a également engagé un ensemble d'initiatives pour promouvoir l'avancée des connaissances en matière de santé environnement et alimenter le débat sur les scènes nationales et européennes.

vités humaines et les principaux acteurs du secteur environnemental. La rédaction de ce chapitre est en phase avec l'action 44 du PNSE « faciliter l'accès à l'information en santé environnement et favoriser le débat public ».

**Diffusion du dossier « Santé et environnement : enjeux et clés de lecture » et évaluation de son impact**

Ce dossier conçu et réalisé fin 2005 par l'Afsset en collaboration avec ses partenaires est constitué d'un jeu de 25 fiches, présentant les concepts et références de base en santé envi-

ronnementale. Le public visé est celui des relais institutionnels (collectivités, associations, enseignants) et des personnes sensibilisées mais non spécialistes. Outre une diffusion de 8 000 exemplaires du dossier, environ 20 000 téléchargements de fiches sur Internet ont été enregistrés au cours des 6 derniers mois de l'année. Ces fiches sont disponibles sur le site [www.afsset.fr](http://www.afsset.fr), dans la rubrique Information des publics > publications. Ce travail s'inscrit dans le cadre du Plan National Santé Environnement.

L'Agence a également contribué à favoriser le débat public en organisant des colloques (journées parlementaires environnement, colloque de toxicologie) et en partageant son expérience dans le cadre de la déclinaison du Plan National Santé Environnement (PNSE) au niveau régional (Plan Régional Santé Environnement - PRSE).

## SYSTÈMES D'INFORMATION EN SANTÉ ENVIRONNEMENT

**A terme, les objectifs sont les suivants :**

- suivre les nuisances environnementales et les expositions pour guider les efforts de prévention,
- suivre les impacts sanitaires et identifier les évolutions temporelles et spatiales pour la population générale voire des populations spécifiques ou vulnérables,
- développer la capacité à relier l'information des différentes bases de données pour générer des hypothèses sur les relations possibles entre nuisances environnementales et pathologies,
- fournir les outils ou informations nécessaires pour évaluer les risques ainsi que l'efficacité des dispositifs de prévention des maladies d'origine environnementale et de protection de l'environnement,
- fournir des informations aux professionnels puis au public sur des sujets de santé environnementale.

En juin 2004, la 4<sup>e</sup> Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé de l'OMS-Europe a réaffirmé « la nécessité d'élaborer un système d'information sur l'environnement et la santé qui [soutienne] l'élaboration de politiques dans ce domaine, en permettant de fixer des priorités sur la base de données probantes, en améliorant l'accès à l'information et en facilitant la communication avec le public.»

Dans ce contexte, l'Afsset participe aux projets ENHIS (Environment and Health Information System) du Centre Européen pour la Santé Environnementale de l'OMS. L'objectif est de mettre en œuvre un système global d'informations, en appui aux politiques européennes d'environnement et de santé, notamment celles concernant les enfants.

Sur le plan national, l'Afsset explore les possibilités d'améliorer la performance et d'intégrer les différents systèmes d'information en santé environnement utilisés en France. Cette mission lui a été confiée dans le cadre de l'action 35 du Plan National Santé Environnement (PNSE).

## LANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET DE L'AGENCE

Dotée d'une mission d'information et de débat public, l'Afsset met à disposition de tous les publics sur son site Internet, ses avis, ses recommandations et les travaux des scientifiques. Une refonte complète de la navigation a été engagée de manière à offrir un dispositif numérique mieux adapté aux utilisateurs qui souhaitent s'informer sur les questions de sécurité sanitaire liées à l'environnement et au travail. Il s'agissait notamment de faire évoluer le site Internet de l'Afsset en parallèle avec l'élargissement des compétences de l'Agence au domaine de la santé du travail. La nouvelle version du site [www.afsset.fr](http://www.afsset.fr) a été mise en ligne le 1er juillet 2006.

Plus d'une cinquantaine de problématiques (qualité de l'air intérieur, impacts sanitaires du bruit, impacts sanitaires et énergétiques de climatisation...) sont désormais disponibles à travers trois portes d'entrée différentes :

- **par thématiques :**

la santé au travail, la santé et l'environnement

- **par milieux :**

air, eau, sol

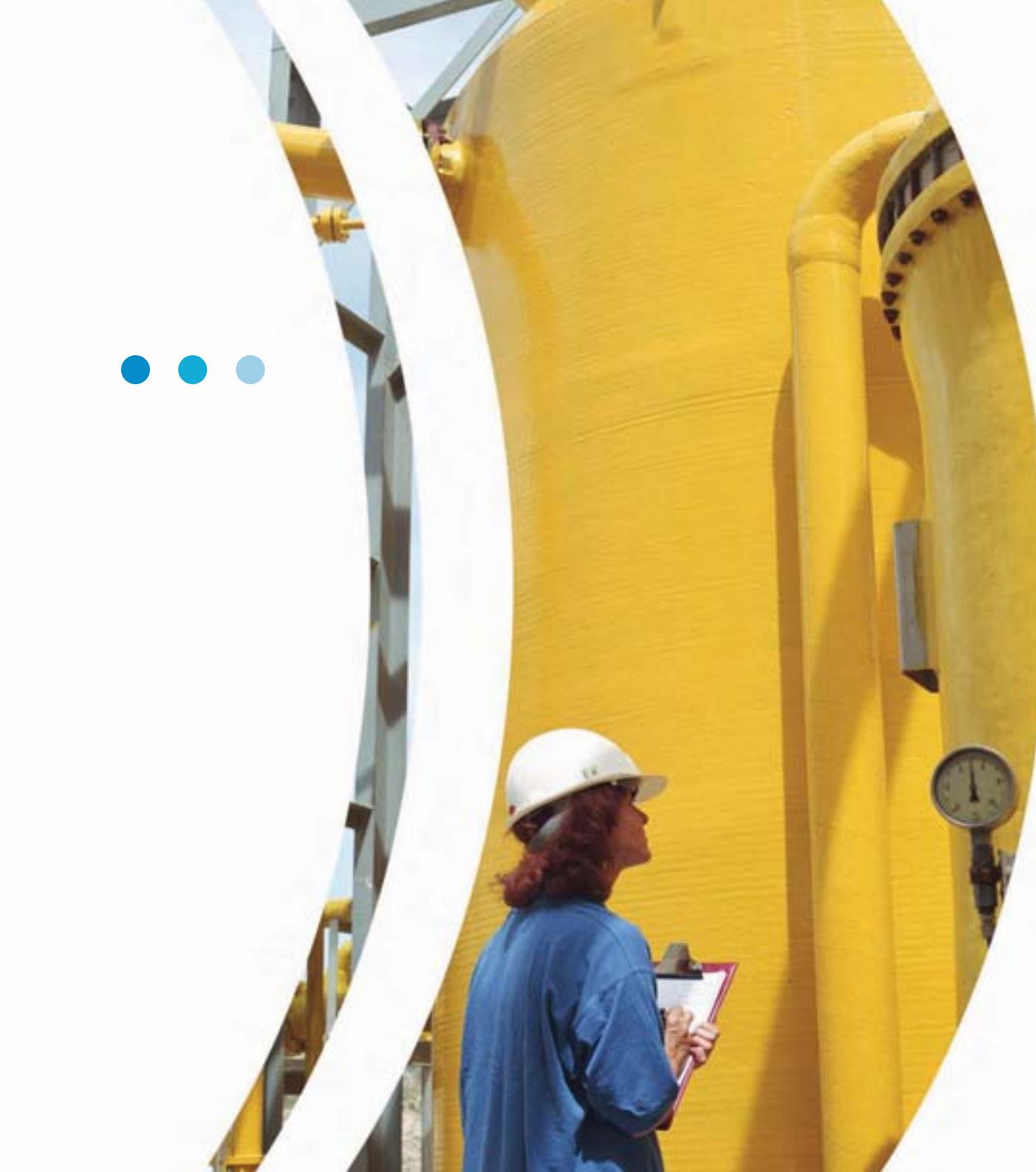
- **par agents :**

biologiques, chimiques, physiques



<http://www.afsset.fr>





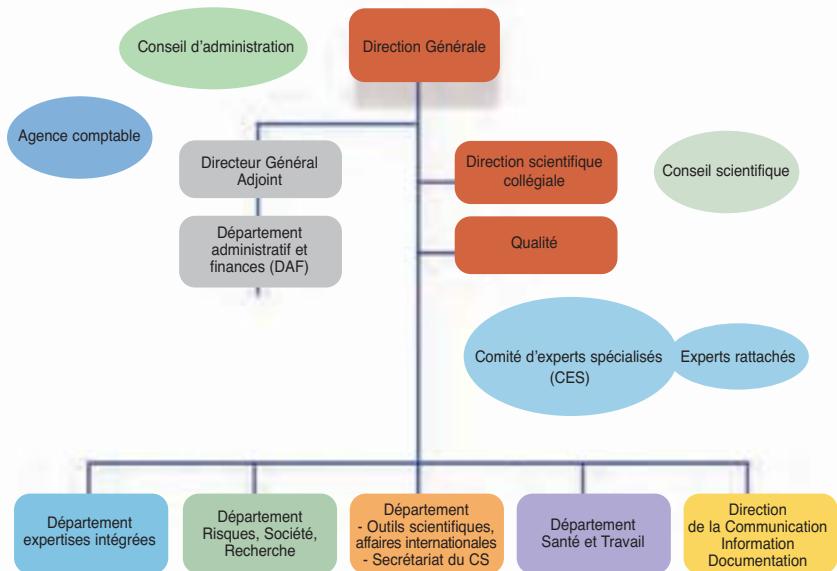
## Les moyens de l'Agence

2006 CONSTITUE UNE ÉTAPE MAJEURE POUR L'AFSSET, AVEC UNE RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE IMPORTANTE ET UN FORT DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET FINANCIER. CES ÉVOLUTIONS TRADUISENT LE DÉVELOPPEMENT DU CHAMP DE COMPÉTENCES DE L'AGENCE, AVEC LA PRISE EN CHARGE DES THÉMATIQUES LIÉES À LA SANTÉ AU TRAVAIL.

# Moyens humains

## ORGANIGRAMME DE L'AFSSET 2006

(approuvé par le Conseil d'Administration du 24 mars 2006)



*« 2006 constitue une étape importante pour l'Afsset, avec une réorganisation conséquente et un fort développement humain et financier. »*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se compose de collèges comprenant des représentants de l'Etat, d'associations agréées dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la consommation, du travail, des organisations professionnelles, d'organisations syndicales et d'employeurs et de personnalités qualifiées. Il se réunit au moins trois fois par an. Le Conseil d'administration établit sur proposition de la Direction générale les objectifs stratégiques de l'Agence et veille à la mise en œuvre du plan de gestion général. Ses membres sont nommés pour une durée de trois ans par arrêté conjoint des ministres chargés de la santé, de l'environnement et du travail.

Cette organisation résulte du décret du 8 juin 2006 remplaçant celui du 2 mars 2002. Néanmoins, la nomination effective des membres du nouveau Conseil d'administration n'est intervenue que le 2 février 2007. Sur la base de l'article L-1336.3 de l'ordonnance du 1er septembre 2005, le Conseil d'administration antérieur a prolongé ses missions jusqu'à cette date.

### Composition du Conseil d'administration en 2006 :

- Le Président du Conseil d'administration : Monsieur Guy PAILLOTIN, Institut national de la recherche agronomique.
- Deux représentants du ministre chargé de la santé : Monsieur William DAB, Monsieur Etienne MARIE.
- Deux représentants du ministre chargé de l'environnement : Monsieur Dominique BUREAU, Monsieur Thierry TROUVE.
- Un représentant du ministre chargé de l'industrie : Monsieur Gérard MATHIEU.
- Un représentant du ministre chargé du budget : Monsieur Olivier CAILLOU.
- Deux représentants du ministre chargé de la recherche : Monsieur François CLIN, Monsieur Didier HOFFSCHIR.
- Un représentant du ministre chargé de la consommation : Monsieur Benoît PARLOS.
- Un représentant du ministre chargé du travail : Monsieur Jean-Denis COMBREXELLE.
- Un représentant du ministre chargé des transports : Monsieur Jean-Pierre GIBLIN.
- Un représentant du ministre chargé de l'agriculture : Monsieur Thierry KLINGER.
- Un représentant du ministre chargé de la construction : Monsieur Raphaël SLAMA.
- Un membre des associations agréées pour la protection de l'environnement : Madame José CAMBOU, Secrétaire nationale de France Nature Environnement – FNE.
- Un membre d'une association ayant une activité dans le domaine de la qualité de la santé : Monsieur Pascal EMPEREUR-BISSONNET, Président du Réseau International Santé Environnement, Institut de veille sanitaire.
- Deux membres des organisations de consommateurs sur proposition du Conseil de la consommation : Madame Simone SITBON, Chargée de mission Environnement à l'Union nationale des associations familiales (UNAF), Monsieur Bernard SCHOCKAERT, Administrateur de l'UFC-Que choisir.

- Trois membres d'organisations professionnelles :  
Monsieur Jacques BOUDON, Directeur du Département technique de l'Union des Industries Chimiques (UIC),  
Monsieur Pascal FEREY, Secrétaire Général Adjoint de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Monsieur André ASCHIERI, Maire de Mouans-Sartoux-Association des Maires de France.
- Quatre personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences dans les domaines relevant des missions de l'Agence :  
Monsieur Michel SETBON, Directeur de Recherche au CNRS Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail,

Monsieur François DESRIAUX, journaliste,  
Madame Michèle ATTAR, Directrice de la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM,  
Monsieur Roberto BERTOLLINI, Directeur de la Division du Soutien Technique – OMS Copenhagen (Danemark).

- Deux représentants du personnel élus :  
Monsieur Benoît VERGRIETTE,  
Monsieur Gilles DIXSAUT.



## CONSEIL SCIENTIFIQUE

Un Conseil scientifique est placé auprès de l'Afset. Il donne son avis sur le programme d'activité, les programmes de recherche, la composition des comités d'experts spécialisés (CES) et les conditions d'organisation des expertises collectives, la politique nationale de recherche conduite en matière de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, la qualité scientifique des travaux menés par l'Agence et les modalités de présentation et de justification des avis et recommandations. Il se réunit au moins deux fois par an.

Composition du Conseil scientifique jusqu'au 10 novembre 2006 :

- La Présidente du Conseil scientifique :  
Madame Francelyne MARANO, Professeure de toxicologie, Laboratoire de cytophysiologie et toxicologie – Université Paris VII.
- Madame Annick ALPEROVITCH, Présidente du conseil scientifique de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, Hopital de la Pitié Salpêtrière.
- Monsieur Denis HEMON, Président du conseil scientifique de l'Institut de veille sanitaire, INSERM.
- Monsieur René AMALBERTI, Président du conseil scientifique de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, Institut de médecine aérospatiale.
- Monsieur Dominique CHOUDET, Président de la commission scientifique de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Assistance publique des hôpitaux de Paris.
- Madame Geneviève ABADIA, Médecin conseillère technique nationale à la Mutualité sociale agricole, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole.
- Monsieur Alfred BERNARD, Professeur de Toxicologie, Faculté de Médecine, Université catholique de Louvain – Bruxelles (Belgique).
- Madame Elizabeth CARDIS, Epidémiologiste, Médecin chef de l'unité radiation et cancers, Centre international de recherche sur le cancer.

- Monsieur Olivier CHANEL,  
chargé de recherche au groupe de recherche  
en économie quantitative d'Aix-Marseille,  
Centre national de la recherche scientifique.

- Monsieur Jacques DEMONGEOT,  
Professeur de médecine, Université Grenoble I.

- Monsieur Pierre FENDER,  
Médecin-conseil national adjoint,  
Caisse nationale d'assurance maladie.

- Monsieur Michel GERIN,  
Professeur d'Université, Faculté de Médecine  
– Montréal (Canada).

- Monsieur Claude GILBERT,  
Directeur du Groupement d'Intérêt  
Scientifique (GIS) Risques collectifs  
et situations de crise, Université Grenoble II.

- Monsieur Patrick GRIMONT,  
Professeur de bactériologie,  
Institut Pasteur de Paris.

- Monsieur Petros KOUTRAKIS,  
Professeur d'Université – Harvard School  
of Public Health (Etats-Unis).

- Monsieur Alain MUZET,  
Directeur de recherche, Centre d'études de  
physiologie appliquée au Centre national de  
la recherche scientifique.

- Madame Francelyne MARANO,  
Professeure de toxicologie,  
Université Paris VII.

- Monsieur Jean-Louis RIVIERE,  
Directeur de recherche,  
Institut national de recherche agronomique.

- Monsieur Daniel VERVLOET,  
Directeur de recherche à l'Institut national  
de la santé et de la recherche médicale,  
Hôpital Sainte Marguerite.

## Composition du Conseil scientifique depuis le 10 novembre 2006 :

### Cinq membres de droit :

- Le président du conseil scientifique de  
l'Agence française de sécurité sanitaire  
des aliments (Afssa) ou son représentant,
- Le président du conseil scientifique  
de l'Institut de veille sanitaire (InVS)  
ou son représentant,
- Le président du conseil scientifique de  
l'Agence française de sécurité sanitaire des  
produits de santé (Afssaps) ou son représentant,
- Le président du conseil scientifique de  
l'Institut national de l'environnement industriel  
et des risques (Ineris) ou son représentant,
- Le président de la commission scientifique  
de l'Institut national de recherche et de sécurité  
pour la prévention des accidents du travail  
et des maladies professionnelles (INRS) ou  
son représentant.

Quinze personnalités scientifiques qualifiées  
choisies pour leur compétence dans les  
domaines de la santé, de l'environnement et de  
la santé au travail et nommées pour une durée  
de 3 ans renouvelable par arrêté des ministres  
chargés de l'environnement, de la recherche, de  
la santé et du travail (arrêté du 10 novembre  
2006).

## INSTANCES ADMINISTRATIVES

La Direction générale est composée de la Directrice  
générale et du Directeur général adjoint. Elle  
supervise l'ensemble des divisions administratives  
contribuant au fonctionnement de l'Afssat :

- la Direction des achats et des finances (DAF)  
en charge des unités budget, finances,  
partenariats et marchés publics
- l'unité Ressources Humaines
- l'unité Systèmes Informatiques
- le Secrétariat central et le service général

Depuis 2005 et pour assurer sa totale indépendance,  
le service qualité de l'Agence, est directement  
rattaché à la Directrice générale. Deux qualifi-  
ciennes scientifiques ont rejoint l'Agence cette  
année afin de renforcer cette compétence vitale.



## DÉPARTEMENTS

En 2006, l'Afssat était organisée en 4 dépar-  
tements et une direction couvrant l'ensemble de  
ses attributions :

- Le département « Expertises intégrées »  
en charge des saisines en cours,
- Le département « Risques, société, recherche »,
- Le département « Outils scientifiques, affaires  
internationales » en charge de la mise en  
place de relations avec les agences ou  
organismes travaillant sur des problématiques  
similaires dans le monde entier,

- Le département « Santé au travail » nouuelle-  
ment créé, en charge de la mise en place de  
l'expertise en santé au travail, suite à l'extension  
des compétences de l'Agence,
- La direction « Communication, information et  
documentation », chargée de valoriser les  
travaux de l'Agence auprès de différents publics.

Une réorganisation est en cours pour individualiser  
la prise en charge des activités régaliennes d'éva-  
luation des produits chimiques (REACH, biocides)

## UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Etablissement créé en 2002, ne comptant qu'un seul salarié avant le 3 février 2003, l'Afset a déculpé ses effectifs et son budget en 3 ans. Le déménagement de l'Agence fin 2005 dans des locaux adaptés et sécurisés a représenté une réussite tant sur le plan du cadre de travail que de la capacité à accueillir les experts extérieurs.

Lors de l'exercice 2006, 10 scientifiques ont été recrutés en contrat à durée indéterminée (CDI) dans le cadre du PST et 10 scientifiques et techniciens recrutés dans le cadre du PNSE ont vu leur

contrat à durée déterminée converti en CDI. Cette mesure tend à homogénéiser les statuts du personnel et à renforcer la fidélisation des collaborateurs de l'Afset. Désormais, le taux de contrat de type CDI est de 70% (contre 46% en 2005).

Dans ce contexte, l'effectif de l'Afset est passé de 63 à 84 Equivalents Temps Pleins (ETP), malgré un taux de renouvellement de 22,6% lié à la forte demande des compétences dans les domaines d'activité de l'Agence et à la fragilité de certains statuts (CDD).



## Les moyens humains de l'Agence

(situation en décembre 2006)

Postes	Nombre d'ETP	% du total des ETP
<b>1- PRODUCTION</b>	61,4	73%
1.1 Partenariat et coordination de réseau	6	7%
1.2 Expertise et évaluation des risques sanitaires en réponse aux saisines	21	25%
1.3 Missions permanentes d'évaluation des risques et d'appui scientifique et technique aux pouvoirs publics	15,2	18%
1.4 Pilotage et soutien de programmes de recherche finalisée	3,5	4%
1.5 Veille scientifique et technique, méthodologie	8,4	10%
1.6 Information communication débat public et formation	7,4	9%
<b>2- SOUTIEN</b>	18	21
2.1 Gestion des ressources humaines	3,6	4%
2.2 Finances et achats	6	7%
2.3 Administration générale, informatique	7	8%
2.4 Communication interne, documentation	1,4	2%
<b>3- MANAGEMENT</b>	<b>4,7</b>	<b>6%</b>
3.1 Stratégie, pilotage	2,4	3%
3.2 Management, organisation, contrôle et qualité	2,3	3%
<b>Ensemble des postes</b>	<b>84</b>	<b>100%</b>

En 2006, l'optimisation de la gestion s'est également traduite par un engagement dans le développement durable avec :

- une plus grande formalisation des appels publics à la concurrence,
- un engagement écoresponsable (utilisation de produits labellisés Ecolabel, NF environnement et Imprim'vert, choix de prestataires écoresponsables),
- un engagement socioresponsable pour favoriser l'insertion des handicapés et les entreprises d'insertion.

# Les comités d'experts spécialisés (CES)



PIERRE ANGULAIRE DU DISPOSITIF DE L'Afsset,  
LES 6 COMITÉS D'EXPERTS SCIENTIFIQUES (CES),  
DONT 2 ONT ÉTÉ NOMMÉS EN JUILLET 2006 AFIN DE  
RÉPONDRE À LA MULTIPLICATION DES PROBLÉMATIQUES  
SUR LESQUELLES LES COMPÉTENCES DE L'AGENCE SONT  
SOLICITÉES, CONTRIBUENT PAR LEURS TRAVAUX  
À DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES EN  
MATIÈRE DE RISQUES SANITAIRES EN VUE D'ÉCLAIRER  
LA DÉCISION PUBLIQUE.

*« Les CES développent, par leurs travaux, les connaissances scientifiques en matière de risques sanitaires en vue d'éclairer la décision publique. »*

## FONCTION ET ATTRIBUTIONS

Sous le pilotage de l'Afsset qui assure leur secrétariat administratif et scientifique, les CES sont des instances scientifiques consultatives émettant des recommandations en toute indépendance.

Les membres des CES sont nommés, depuis juin 2006, par la Directrice Générale après avis du Conseil scientifique.

Pour procéder à des évaluations et travaux d'expertise spécifiques, les CES peuvent proposer à l'agence de constituer des groupes de travail (GT).

Les experts exercent plusieurs types d'activité au sein des CES ou des GT :

- un travail de relecture et d'analyse critique des documents mis à disposition par le secrétariat scientifique de l'Afsset,
- des contributions écrites pour la production des travaux et rapports,
- une participation complémentaire et éventuellement contradictoire à la discussion collective au sein d'assemblées plénières avec leurs homologues,
- un travail de synthèse avec les autres membres du comité afin de rédiger des recommandations.

## CONSOLIDATION PROGRESSIVE DU CHAMP D'EXPERTISE

L'arrêté du 13 Juillet 2006 redéfinit les domaines de compétences des CES désormais au nombre de 6 contre 4 jusqu'à cette date :

- Evaluation des risques liés aux substances chimiques
- Evaluation des risques liés aux agents physiques, aux nouvelles technologies et aux grands aménagements
- Evaluation des risques liés aux milieux aériens
- Evaluation des risques liés aux substances et produits biocides

● Evaluation des risques liés aux eaux et aux agents biologiques

● Expertise en vue de la fixation de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel

L'extension des champs couverts par ces CES correspond à l'extension de l'ensemble des champs de compétence de l'Agence. La création ou le renouvellement des 6 Comités d'Experts Spécialisés sera terminée courant 2007 à la suite de l'appel à candidature d'experts lancé en octobre 2006.



## DOMAINES D'EXPERTISE

Les experts des CES, ainsi que leur président, sont nommés pour un maximum de 3 ans par la Directrice générale de l'Afsset. Cette nomination est publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

CES	Domaine de compétence
Évaluation des risques liés aux substances chimiques	Dangers et risques pour la santé liés à la production, à l'utilisation et à l'élimination des substances et préparations chimiques.  Valeurs toxicologiques de référence pour les substances chimiques.
Évaluation des risques liés aux agents physiques, aux nouvelles technologies et aux grands aménagements	Nuisances sonores, champs électromagnétiques non ionisants et ionisants, impact sanitaire et environnemental des grands aménagements (aéroports).
Évaluation des risques liés aux milieux aériens	Pollution atmosphérique, indicateurs et valeurs limites de pollution atmosphérique, qualité de l'air. (environnements professionnels et non-professionnels tels que les domiciles, les lieux accueillant du public...)
Évaluation des risques liés aux substances et produits biocides	Dangers et risques pour la santé et l'environnement liés à la production, à l'utilisation et à l'élimination de substances et produits biocides.  Efficacité de ces substances et produits biocides.
Évaluation des risques liés aux eaux et aux agents biologiques	Risques et dangers liés aux milieux hydriques (eaux récréatives, assainissement et eaux résiduaires, ressources en eau).  Dangers et risques pour la santé humaine liés aux agents biologiques.
Expertise en vue de la fixation de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel	Expertise sur les niveaux de concentration des agents chimiques en milieu professionnel.  Établissement de valeurs limites d'exposition pour protéger les salariés.

## La démarche qualité en expertise

Etant donné l'importance des enjeux de santé publique, il est indispensable que l'Afsset garantisson l'indépendance des travaux produits en son nom. Dans cet objectif, l'Agence s'est fixée deux contraintes :

- organiser des expertises collégiales,
- maintenir son engagement dans une démarche qualité (norme Afnor NF X 50-110 – Qualité en expertise – Prescriptions générales de compétences pour une expertise) qui renforce les critères d'indépendance, de traçabilité, de transparence et de pertinence des travaux effectués.

La norme qualité concerne aussi bien les experts travaillant au sein des Comités d'Experts Spécialisés (CES) que l'ensemble des agences partenaires dans le cadre des activités d'expertise.

Cette démarche est formalisée dans le guide déontologique qui est remis à chaque expert.



# Moyens financiers

Le Conseil d'administration a approuvé le budget primitif de l'exercice 2006 de l'Agence le 9 décembre 2005 pour un montant en dépenses de 20 140 349 € au titre de la section de fonctionnement et de 730 000 € au titre de la section d'investissement, soit un montant total de 20 870 349 €.

Les délibérations successives du Conseil d'administration, notamment la Décision Modificative n°2, ont porté ce budget prévisionnel au montant total de 15 482 656 € en dépenses et 17 581 768 € en recettes.

La consommation des crédits représente 89 % soit 12 567 038 € pour le fonctionnement et 64 % soit 904 925 € pour l'investissement. Les délais de recrutement dans des spécialités rares comme la toxicologie ou la médecine du travail, le choix d'un fournisseur deux fois moins cher que ce qui avait été budgété pour le remplacement des logiciels de comptabilité et de gestion des ressources humaines ainsi que le report sur 2007 d'un important investissement informatique expliquent ces taux qui sont en constante amélioration annuelle.

## RÉPARTITION DES RECETTES EXÉCUTÉES

Le montant des recettes, soit 17 307 036 €, se répartit comme suit :

Dotation de l'Etat : 15 810 528 €

Ressources propres : 1 496 508 €

Ces dernières se découpent elles-mêmes entre :

- les redevances biocides de l'année 2006 et redevances biocides restant dues par les industriels au titre de l'année 2005,
- les frais d'inscription et recettes dans le cadre de conventions de partenariat pour le congrès ISEE ISEA,

- les revenus liés à la sous-location d'une partie des bureaux,
- la participation de l'Agence à un projet de recherche de l'Union Européenne (Intarese),
- les revenus financiers des valeurs mobilières de placement de la trésorerie de l'Agence par l'agent comptable,
- les autres recettes liées à des régularisations.

## RÉPARTITION DES DÉPENSES EXÉCUTÉES

Les dépenses de fonctionnement, soit 12 567 038 €, se répartissent comme suit :

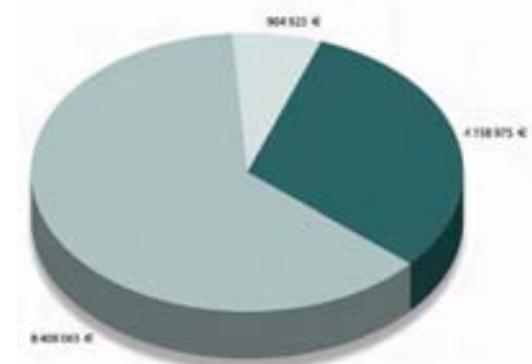
Crédits de personnel : 4 158 975 €

Les frais de personnel augmentent de 27,8 % notamment sous l'effet de création de postes en lien avec l'extension des compétences de l'Agence mais restent limités en pourcentage du fait du positionnement en tête de réseau. Le poste « dépenses de personnel » possède un taux d'exécution budgétaire de 85 %.

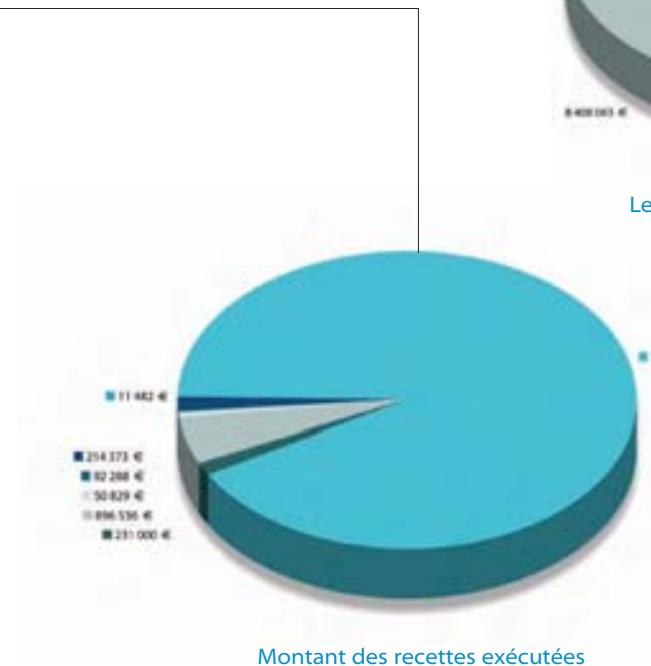
Autres charges de fonctionnement : 8 408 063 €

Les charges d'études et de recherche scientifique constituent une partie importante des « autres charges de fonctionnement » et représentent, au total, 26 % du total des dépenses de fonctionnement de l'Agence.

Crédits d'investissement : 904 925 €



Les dépenses de fonctionnement



Montant des recettes exécutées



# Bilan et perspectives 2007

2006 A CONSTITUÉ POUR L'AFSSET UNE ANNÉE TREMPLIN, AVEC LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS CLÉS, NOTAMMENT DANS LE CADRE DU PNSE. CES AVANÇÉES PERMETTRONT À L'AGENCE, AU TRAVERS DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS EN COURS DE DISCUSSION AVEC L'ÉTAT DEPUIS LE DEUXIÈME SEMESTRE 2006, DE FIXER LES PERSPECTIVES À L'HORIZON 2008-2011, 2007 Étant une année de transition.

# Un bilan positif

## Développement des partenariats et coordination du réseau

L'année 2006 a confirmé l'Afsset dans son rôle de tête de réseau au plan national, investi d'une capacité à créer des synergies entre les différents acteurs de santé publique.

En 2006, l'Afsset a participé, dans le cadre du 7<sup>e</sup> PCRD, à l'élaboration d'un projet intégré et a coordonné la préparation d'une proposition d'ERA-NET (coordination des programmes nationaux de recherche en environnement-santé) qui sera soumise à la Commission Européenne le 31 juillet 2007.

L'Afsset a également démarré une collaboration avec l'Institut de protection de la santé des consommateurs de la DG CCR (IHCP/PCE : Institute for Health and Consumer Protection/Physical and Chemical Exposure Unit) autour du projet EIS Chemisks.

Ces projets, tout comme le projet Intarese (voir p.20), favorisent la mise en place de collaborations avec des instituts de santé publique et des équipes de recherche reconnus en Europe.

Dans le cadre de l'unité Biocides, l'Afsset joue un rôle clé auprès de la Commission Européenne et de l'OCDE. Le développement du scénario « insecticides » initié en 2005 s'est poursuivi en 2006 et a été intégré dans les activités de la Task Force Biocides de l'OCDE. La version finale de ce scénario est attendue au premier trimestre 2007.

## Évaluation des risques sanitaires et appui aux pouvoirs publics

Au cours de l'exercice 2006, l'Agence a apporté son concours aux pouvoirs publics en publiant 5 avis dans le cadre de saisines.

En vue de couvrir le champ d'expertise né de ses nouvelles attributions dans le domaine de la santé au travail, l'Afsset s'est également réorganisée, en développant le nouveau département « santé au travail ».

Ce département intègre désormais le champ d'expertise en évaluation des risques en santé au travail, avec pour objectif de répondre au plus vite aux nouvelles saisines arrivant sur le sujet. Il prend également en charge les volets d'exposition professionnelle des saisines déjà en cours sur des sujets santé environnement.

## Mobilisation de la veille scientifique et technique de recherche

La cellule veille de l'Afsset a mis en place, en 2006, une structure d'information visant à développer et à centraliser la littérature scientifique produite dans le cadre de ses travaux. Ces informations ont été synthétisées et mises à la disposition d'un public restreint durant cette phase de mise en place sous la forme d'un bulletin de veille. Quatre bulletins de veille ont été publiés.

De plus, l'Afsset a renforcé ses moyens de vigilance en accédant à de nouvelles bases de données spécialisées.

## La réglementation REACH<sup>1</sup>

### Adoption de la réglementation

Décembre 2006 signe l'adoption du règlement REACH par le Parlement et le Conseil européens. Il entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2007.

Ce règlement instaure l'obligation pour les entreprises produisant ou important des substances chimiques d'apporter la preuve de l'innocuité pour la santé ou de la maîtrise valable des risques pour près de 30 000 substances prioritaires parmi les 100 000 présentes sur le marché communautaire.

La gestion des risques liés aux produits chimiques représente un enjeu majeur pour tous les gouvernements au regard de leurs effets potentiels sur la santé des populations et des travailleurs.

Avec REACH, l'Union européenne vise à concilier le développement de l'industrie chimique européenne et la protection de l'environnement et de la santé humaine.

L'adoption de la réglementation REACH a nécessité de nombreux travaux de développement méthodologiques, d'outils et de guides techniques réalisés au sein de projets dédiés appelés RIP (REACH Implementation Projects). L'Afsset a participé à ces travaux en suivant de façon plus spécifique la conception de quatre guides techniques destinés aux États membres. Les ministères ainsi que d'autres organismes ont contribué à l'élaboration de ces guides destinés aux industriels.



<sup>1</sup> Acronyme anglais signifiant "registration, evaluation and authorisation of chemical substances" (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques et restrictions applicables à ces substances).



## **L'organisation de l'expertise nationale**

Des travaux ont été initiés en 2006 pour déterminer la place de l'Afsset dans la mise en œuvre de la réglementation REACH en France. Dans ce cadre, l'Afsset devrait être confirmée dans son rôle de tête de réseau en matière d'évaluation des risques sanitaires liés aux produits chimiques et de soutien aux autorités françaises. En particulier, elle pourrait proposer aux ministères responsables les priorités en matière d'évaluation, d'autorisation et de restriction des produits chimiques tout en veillant à la cohérence de l'ensemble des travaux d'évaluation des risques sur les substances effectués sous la responsabilité de la France en tant qu'État membre.

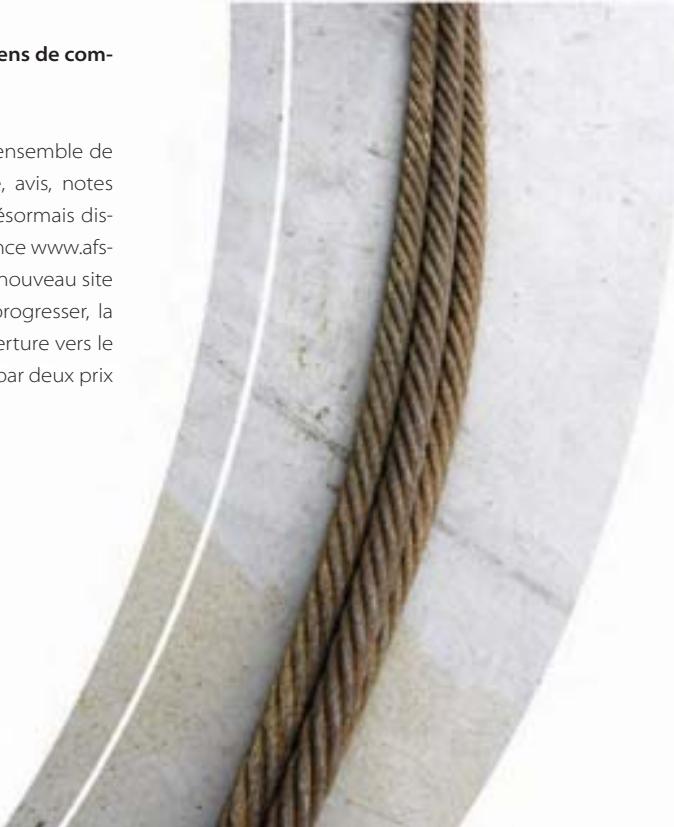
## **Information et communication à destination des différents publics**

### **Important renforcement des moyens de communication électroniques**

En 2006, l'Afsset a édité et diffusé l'ensemble de ses rapports d'activité scientifique, avis, notes techniques. Ces documents sont désormais disponibles sur le site Internet de l'agence [www.afsset.fr](http://www.afsset.fr). Alors que la fréquentation du nouveau site Internet de l'Afsset ne cesse de progresser, la qualité de ses contenus et son ouverture vers le grand public ont été récompensés par deux prix

aux Trophées de la communication 2006 dans les catégories « Meilleur site Internet des organismes nationaux » et « Meilleure action de communication environnementale ».

Encouragée par ces distinctions, l'Afsset mettra de nouveaux services en ligne en 2007. Des synthèses de ses travaux scientifiques, des explications animées et des vidéos viendront enrichir le contenu des sites qui lui sont confiés, dans le cadre d'une politique globale d'E-communication conçue comme moyen scientifique et de communication d'une Agence tête de réseau. Des sites spécifiques thématiques seront également ouverts dans le cours de l'année 2007 autour des problématiques : substitution des CMR, champs électromagnétiques, VLEP, etc.



*« L'année 2006 a constitué pour l'Afsset une année tremplin, avec la mise en œuvre d'actions clés, notamment dans le cadre du PNSE. »*



Un portail dédié aux questions de santé environnement travail ([www.sante-environnement-travail.fr](http://www.sante-environnement-travail.fr)) a été conçu et réalisé par l'Afsset à la demande des ministères chargés de l'environnement, de la santé et du travail dans le cadre de l'action 44 du Plan National Santé Environnement (PNSE). Élaboré avec le concours d'une vingtaine de partenaires publics, ce portail mettra à la disposition de tous les publics une information validée scientifiquement, coordonnée et actualisée renvoyant à l'aide de liens électroniques aux principales sources publiques scientifiques et techniques existantes. Sa mise en ligne est prévue pour le premier trimestre 2007.

### **Manifestations**

Au cours de 2006, l'Afsset a pris part à de nombreuses manifestations grand public afin de faire connaître ses activités : Medec, Pollutec, Fête de la Science...

Elle a également organisé des manifestations d'importance :

#### **Les 2 et 3 février 2006**

#### **Journées scientifiques de l'Afsset**

Ces journées ont permis de présenter le programme de recherche Environnement & Santé de l'Afsset à la communauté scientifique, aux gestionnaires de risque, aux responsables d'activités de surveillance et d'expertise, aux partenaires institutionnels et associatifs, ainsi qu'aux

étudiants et à la presse spécialisée. Les objectifs de ces journées étaient de présenter les résultats et les enjeux d'un programme de recherche finalisé en appui aux politiques publiques dans le domaine santé environnement, de mettre en lumière les besoins de connaissances associés aux questions actuelles de sécurité sanitaire liées à l'environnement et de faire connaître l'approche de l'évaluation du risque et la complexité des interrogations scientifiques auxquelles elle renvoie. Ces journées ont rencontré en fort succès parmi la communauté scientifique et des présentations des nouveaux programmes sont prévues pour 2007. L'intégralité des présentations ainsi que les moments forts de ces journées sont consultables sur le site de l'Agence dans la rubrique « L'information des publics – Les manifestations ».

#### **Le 28 février 2006**

#### **démarrage du programme inter-instituts sur la problématique de l'expertise**

A l'issue de cette réunion, cinq établissements d'expertise et de recherche, l'Afsset, l'Ineris, l'Inrets, l'InVS et l'IRSN, ont convenu d'engager une réflexion commune sur la place de l'expertise et les modalités de dialogue avec les parties prenantes dans la gouvernance des risques. Le programme de travail conjoint envisagé devrait déboucher notamment sur l'organisation d'un colloque en 2008.

Du 2 au 6 septembre 2006

congrès ISEE/ISEA

L'Agence a été chargée de l'organisation de la Conférence internationale d'épidémiologie et d'ex-pologie environnementales, conférence conjointe des deux sociétés savantes ISEE (International Society for Environmental Epidemiology) et ISEA (International Society for Exposure Analysis) qui a eu lieu du 2 au 6 septembre 2006, à Paris (voir p.18).

Le 19 décembre 2006

colloque toxicologie

La toxicologie est une science souvent mal connue et dont l'intérêt incontournable en santé publique n'est pas suffisamment mis en avant. La formation de nouveaux toxicologues est aujourd'hui insuffisante pour suivre les besoins nouveaux apparus avec les dossiers santé environnement. Les enjeux européens et internationaux auxquels le secteur de la chimie

devra faire face dans les mois et années à venir renforcent les besoins dans ce domaine. C'est pour mieux connaître ces enjeux ainsi que les différents acteurs et outils de la toxicologie, que l'Afsset a organisé ce colloque « Toxicologie : Quelle évolution ? Quelle utilité en santé environnementale et au travail ? ».

Cette journée a été l'occasion de dresser un état des lieux de la toxicologie sur le plan national, de décliner ses méthodes, ses moyens, ses filières de formation et ses débouchés. Les enjeux internationaux de la toxicologie ont été abordés par la question du nouveau système de classification et d'étiquetage harmonisé, des lignes directrices relatives aux tests de toxicologie et du prochain règlement REACH. Différents acteurs de la discipline (agence de sécurité sanitaire, industrie chimique, société savante ...) étaient présents pour partager leurs points de vue et attentes sur ce domaine en pleine évolution.



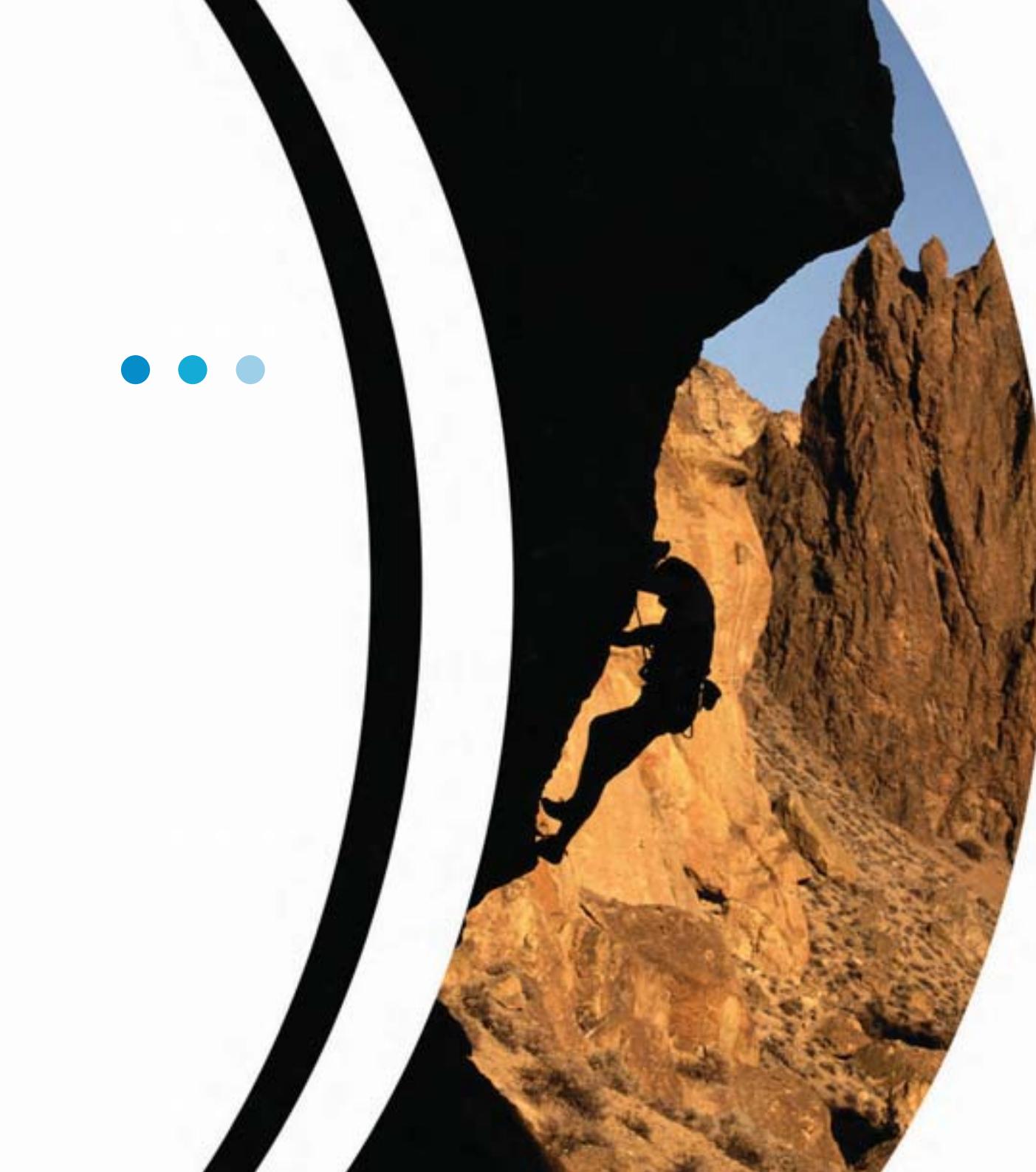
## Des objectifs formalisés : le contrat d'objectifs et de moyens

Le COM définit 9 orientations stratégiques, organisées autour de quatre points fondamentaux :

- Une tête de réseau nationale également reconnue à l'échelle européenne,
- Une expertise de qualité, réactive, à l'écoute des priorités fixées par les pouvoirs publics,
- Une veille et une recherche en développement, une information largement disponible,
- Une exigence de performance applicable à l'ensemble des missions de l'Agence.

La signature du COM avec les ministères en charge de la santé, de l'environnement et du travail est prévue pour le premier semestre 2007.





## Annexes

## TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

- Loi n°98-535 du 1er juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'Homme.
- Loi n°2001-398 du 9 mai 2001 créant une Agence française de sécurité sanitaire environnementale.
- Décret n°2002-299 du 1er mars 2002 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale.
- Ordonnance n°2005-1087 du 1er septembre 2005 relative aux établissements publics nationaux à caractère sanitaire et aux contentieux en matière de transfusion sanguine.

- Décret n°2006-676 du 8 juin 2006 relatif à l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires).
- Décret n°2006-1677 du 22 décembre 2006 relatif à la répartition des missions d'expertise du Conseil supérieur d'hygiène publique de France entre le Haut Conseil de la santé publique et les agences de sécurité sanitaire et modifiant le code général des collectivités territoriales, le code de la consommation et le code de la santé publique (partie réglementaire).



## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (DÉCRET DU 8 JUIN 2006)

### Le Président du Conseil d'administration :

Par décret du Président de la République en date du 2 février 2007, M. Paul VIALLE, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, est nommé président du Conseil d'administration de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail.

### Premier collège

#### 9 membres représentant l'État

- 1 représentant du ministre chargé de la santé,
- 1 représentant du ministre chargé de l'environnement,
- 1 représentant du ministre chargé du travail,
- 1 représentant du ministre chargé du budget,
- 1 représentant du ministre chargé de l'agriculture,
- 1 représentant du ministre chargé de la consommation,
- 1 représentant du ministre chargé de la construction,
- 1 représentant du ministre chargé de l'industrie,
- 1 représentant du ministre chargé de la recherche.

### Deuxième collège

Par arrêté du ministre de la santé et des solidarités, de la ministre de l'écologie et du développement durable et du ministre délégué à l'emploi, au tra-

vail et à l'insertion professionnelle des jeunes en date du 2 février 2007, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail :

- représentants des associations de protection de l'environnement agréées au niveau national

**Titulaire :** Mme José CAMBOU, administratrice de France nature environnement

**Suppléant :** M. Guy REMY, administrateur de Limousin nature environnement, fédérée à France nature environnement

- représentants des associations compétentes dans le domaine de la santé agréées au niveau national

**Titulaire :** Mme Christiane BASSET, administratrice de l'Union nationale des associations familiales

**Suppléant :** Mme Simone SITBON, chargée de mission à l'Union nationale des associations familiales

- représentants des associations de défense des consommateurs agréées au niveau national

**Titulaire :** Mme Elsa COHEN, chargée de mission à la Confédération syndicale des familles

**Suppléant :** M. Philippe ANTOINE, Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés (INDECOSA-CGT)

- représentants des associations d'aide aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles représentées au sein du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

**Titulaire :** M. Marcel ROYEZ, président de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés

**Suppléant :** M. Arnaud DE BROCA, secrétaire général adjoint de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés

- représentants des organisations professionnelles

**Titulaire :** M. Jacques BOUDON, directeur du département technique de l'Union des industries chimiques

**Suppléant :** Mme Catherine LEQUIME, responsable du management des produits de l'Union des industries chimiques

**Titulaire :** M. Pascal FEREY, vice-président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

**Suppléant :** M. Louis CAYEUX, sous-directeur de l'environnement et de la forêt à la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

**Titulaire :** Mme Elise LECORNET, Veolia Eau, représentant la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau

**Suppléant :** M. Olivier SCHLOSSER, Lyonnaise des eaux, représentant la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau

**Titulaire :** M. Eric PACQUET, groupe Casino, représentant la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution

**Suppléant :** M. Grégory ANZALONE, représentant la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution

### Troisième collège

- représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives au niveau national

**Titulaire :** Mme Laurence THERY, Confédération française démocratique du travail

**Suppléant :** Mme Marie PASCUAL, Confédération française démocratique du travail

**Titulaire :** M. Bernard SALENGRO, Confédération française de l'encadrement-CGC.

**Suppléant :** M. Bernard LOUSSERT, Confédération française de l'encadrement-CGC.

**Titulaire :** M. Christian MULLER, Confédération française des travailleurs chrétiens

**Suppléant :** M. David BOISSON, Confédération française des travailleurs chrétiens

**Titulaire :** M. Marc BENOIT, Confédération générale du travail

**Suppléant :** M. Christian BLICQ, Confédération générale du travail

**Titulaire :** M. Jean-Claude MALLET, Confédération générale du travail-Force ouvrière

**Suppléant :** M. Jiovanny DUMOULIN, Confédération générale du travail-Force ouvrière

- représentants des organisations d'employeurs

**Titulaire :** M. Pierre THILLAUD, Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

**Suppléant :** Mme Marie-Christine FAUCHOIS, Confédération générale des petites et moyennes entreprises

**Titulaire :** M. François PELLET, Mouvement des entreprises de France

**Suppléant :** M. Rémi AUBRY, Mouvement des entreprises de France

**Titulaire :** M. José TEBAR, Union professionnelle artisanale

**Suppléant :** Mme Sandrine BIZE, Union professionnelle artisanale

**Quatrième collège** composé de trois personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences dans les domaines relevant des missions de l'agence

**Titulaire :** M. François DESRIAUX, président de l'Association nationale d'aide aux victimes de l'amiante (ANDEVA)

**Suppléant :** M. Michel PARIGOT, vice-président de l'Association nationale d'aide aux victimes de l'amiante (ANDEVA)

**Titulaire :** M. Gérard KECK, professeur de pharmacie-toxicologie à l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon.

**Suppléant :** Mme Martine HOURS, chargée de recherche à l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité

**Titulaire :** M. André ASCHIERI, représentant de l'Association des maires de France, maire de Mouans-Sartoux.

**Suppléant :** M. René GIMET, représentant de l'Association des maires de France, maire de Saint-Chamas



## COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

(ARRÊTÉ DU 10 NOVEMBRE 2006)

### Le Président du conseil scientifique :

M. Paul FRIMAT, professeur de médecine à l'Institut de santé du travail du Nord de la France.

### 5 membres de droit :

- le président du Conseil scientifique de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, ou son représentant,
- le président du Conseil scientifique de l'Institut de veille sanitaire, ou son représentant,
- le président du Conseil scientifique de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, ou son représentant,
- le président du Conseil scientifique de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, ou son représentant,
- le président de la Commission scientifique de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, ou son représentant.

### 15 personnalités scientifiques qualifiées choisies pour leur compétence dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la santé au travail :

- Mme Geneviève ABADIA, médecin conseillère technique nationale à la Mutualité sociale agricole,
- M. Alfred BERNARD, professeur à l'Université catholique de Louvain,
- M. Daniel BOLDUC, coordonnateur scientifique santé environnement à l'Institut national de santé publique du Québec,
- M. Alain CANTINEAU, professeur des Universités-praticien hospitalier à l'université Louis Pasteur de Strasbourg (Institut universitaire santé travail environnement d'Alsace),
- M. Paul FRIMAT, professeur de médecine à l'Institut de santé au travail du Nord de la France,
- M. Michel GERIN, Directeur du département de santé environnementale et santé au travail à l'Université de Montréal,
- M. Jean-François GUEGAN, Directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement de Montpellier,
- M. Michel GUILLEMIN, professeur à l'Institut universitaire romand de santé au travail,
- Mme Micheline KIRSCH-VOLDERS, professeure à l'Université libre de Bruxelles,
- M. Guy LAUNOY, professeur d'Université praticien hospitalier, Directeur de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,
- Mme Michèle LEGEAS, enseignante-chercheure à l'Ecole nationale de la santé publique ;
- M. Jean-François NARBONNE, professeur à l'Université Bordeaux-I,
- M. Jean-Claude PAIRON, professeur des Universités-praticien hospitalier à l'Université Paris XII - Val-de-Marne,
- Mme Sylvia RICHARDSON, professeure à l'Imperial College School of Medicine de Londres,
- M. Jean-Louis RIVIERE, Vice-président de la commission des produits chimiques et biocides.

## LES EXPERTS MOBILISÉS EN 2006

### CES Evaluation des risques liés aux milieux aériens (26 experts)

ALAR Y René, ANNESI-MAESANO Isabella, BLANCHARD Olivier, CABANES Pierre-André, CAMPAGNA Dave, de BLAY de GAIX Frédéric, DELMAS Véronique, ELICHEGARAY Christian, FILLEUL Laurent, GARNIER Robert, GARREC Jean-Pierre, GLORENNEC Philippe, JUST Jocelyne, KIRCHNER Séverine, MATHIEU Laurence, MILLET Maurice, MORCHEOINE Alain, MOREL Yannick, MORIN Jean-Paul, NEMERY de BELLEVAUX Benoît, PARIS Christophe, PEUCH Vincent-Henri, POINSOT Charles, PONS Françoise, RAMEL Martine, WALLAERT Benoît.

### CES Evaluation des risques liés aux agents physiques, aux nouvelles technologies et aux grands aménagements (28 experts)

ANFOSSO-LEDEE Fabienne, AZOULAY Alain, BERENGIER Michel, BESANCENOT Jean-Pierre, CESARINI Jean-Pierre, COHEN Jean-Claude, CORRIU Robert, COURANT Daniel, COUTURIER Frédéric, DEBOUYZ Jean-Claude, DORE Jean-François, FOURNIER Eric, GAFFET Eric, HOURS Martine, JOB Agnès, JOUSSOT-DUBIEN Jacques, LABEYRIE Antoine, LAMBERT Jacques, LAURIER Dominique, LEPOUTRE Philippe, MOCH Annie, PIRARD Philippe, PLANTON Serge, RUMEAU Michel, de SEZE René, VALLET Michel, VECCHIA Paolo, VEYRET Bernard.

### CES Evaluation des risques liés aux substances chimiques (30 experts)

BAAN Robert, BALDI Isabelle, BEDOUIN Jacques, BELZUNCES Luc, BERNY Philippe, CASELLAS Claude, CEZARD Christine, CRAVERDI Jean-Pierre, DALLY Sylvain, DANIEL Vincent, DEROUBAIX Gérard, DESCOTES Jacques, EMPEREUR-BISSONNET Pascal, ENRIQUEZ Brigitte, FOUILHE SAM-LAI Nathalie, FRERY Nadine, GARRIGUES Philippe, HOELLINGER Henri, KARG Franck, MARCHANDISE Patrick, MARIS Pierre, MENETRIER Florence, MOUVET Christophe, MULTIGNER Luc, PAILLER François-Marie, PICARD Annick, PICOT André, ROY Stéphane, STEENHOUT Anne, THYBAUD Eric.

### CES Evaluation des risques liés aux substances et produits biocides (23 experts)

CALMELS Régis, CHIRON Jean-Paul, COLLOT Valérie, CREMIEUX Andrée, DELAFORGE Marcel, DEROUBAIX Gérard, DEVILLERS James, FORSTER Roy, GAMELIN Laurence, GOMEZ Elena, HUBERT François, JAEG Jean-Philippe, LEMAZURIER Emmanuel, MARIS Pierre, PARIS Jacques, PERICHAUD Alain, PONTAL Pierre-Gérard, QUINIOU Françoise, RAMBOURG Marie-Odile, ROQUES Christine, RYFFEL Bernhard, SANDOUK Pierre, TRUCHOT Eric.



## LES SAISINES REÇUES EN 2006

---

1. Étude en vue d'une demande d'usage essentiel pour la substance active biocide téméphos
2. Évaluation comparée des produits de lutte antivectorielle adulticides (fénitrothion)
3. Évaluation du risque sanitaire pour l'homme lié à la présence de virus *Influenza* pandémique dans l'air des bâtiments et à sa diffusion éventuelle par les dispositifs de ventilation
4. Étude de l'efficacité du chrome en tant que substance active biocide dans les produits de traitement du bois
5. Analyse critique d'un rapport relatif à l'impact sanitaire du bruit des éoliennes
6. Travaux complémentaires relatifs aux effets sur la santé des nanoparticules et des nanomatériaux
7. Évaluation des risques liés à l'utilisation des produits insecticides d'imprégnation des moustiquaires et des vêtements
8. Évaluation comparée des produits de lutte antivectorielle larvicides
9. Évaluation des impacts sanitaires relatifs aux émissions de particules et de NO<sub>2</sub> des véhicules diesel
10. Évaluation des risques liés à l'injection du biogaz dans le réseau de distribution de gaz naturel
11. Évaluation des risques sanitaires liés aux baignades
12. Étude sur la substitution des agents chimiques CMR de catégories 1 et 2
13. Prévention du risque relatif à l'utilisation de l'azote liquide dans le cadre des activités biologiques d'assistance médicale à la procréation

## DEMANDES D'APPUI SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE REÇUES EN 2006

1. Avis sur la modification du décret n°98-360 du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, aux objectifs de qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites et du décret n° 2001-449 du 25 janvier 2001 relatif au plan de protection de l'atmosphère et aux mesures pouvant être mises en oeuvre pour réduire les émissions des sources de pollution atmosphériques
2. Avis sur projets d'arrêtés relatifs aux prescriptions applicables aux installations classées soumises à déclaration sous les rubriques 2530 et 2531 sur les verreries
3. Avis sur projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 juin 2004 relatif au bilan de fonctionnement prévu par le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié
4. Commentaires sur la modification de l'arrêté du 24 juin 2004 fixant le montant de la rémunération due au titre de l'autorisation de mise sur le marché des substances et produits biocides
5. Appui scientifique et technique dans le cadre d'une mission d'évaluation des risques du DécaBDE selon le règlement n° 793/93/CE du Conseil européen concernant l'évaluation et le contrôle des risques présentés par les substances chimiques existantes
6. Avis sur modification de l'arrêté du 2 mai 2002 relatif aux prescriptions applicables aux installations soumises à déclaration sous la rubrique 2345 relative à l'utilisation de solvants pour le nettoyage à sec et le traitement des textiles ou des vêtements
7. Consultation de documents sur la politique nationale en matière de sols pollués
8. Avis sur modification de l'arrêté type du 16 juillet 2003 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration de la rubrique 2450
9. Avis sur modification de l'arrêté type du 2 mai 2002 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration de la rubrique 2450
10. Avis sur modification de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation
11. Appui technique sur un projet de transposition en droit français de la directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et abrogeant la directive 76/160/ CEE
12. Commentaires sur projet de décret relatif aux modalités de déclaration des produits biocides et aux catégories de produits mentionnés au 4<sup>e</sup> du III de l'article L.522-1 du code de l'environnement.

## LES CONFÉRENCES ET ATELIERS SCIENTIFIQUES ORGANISÉS OU COORGANISÉS PAR L'AFSSET

### 28 février 2006 : Instituts d'expertise nationaux face aux évolutions de la gouvernance des activités et situations à risques

L'Afsset, l'Ineris, l'Inrets, l'InVS et l'IRSN ont convenu d'engager une réflexion commune sur la place de l'expertise et les modalités de dialogue avec les parties prenantes dans la gouvernance des risques. Le programme de travail conjoint envisagé devrait déboucher notamment sur l'organisation d'un colloque en 2008.

### 30 mai - 2 juin 2006 - Congrès national de médecine et santé au travail

Thèmes abordés : Clinique Médicale du travail - Surveillance risques chimiques - Gestion des crises - Addictions - Session infirmières - Transports - Génotoxicité/ Cancérogénèse - Violence au travail - Enquêtes santé travail - Pluridisciplinarité - Session secrétaires-assistantes - Indicateurs de santé - Champs électromagnétiques - Suivi post-professionnel-amiante.

### 2-6 septembre 2006 - Conférence internationale ISEE/ISEA

L'Afsset est chargée de l'organisation de la Conférence internationale d'épidémiologie et d'expologie environnementales, conférence conjointe des deux sociétés savantes ISEE (International Society for Environmental Epidemiology) et ISEA (International Society for Exposure Analysis). Cette manifestation, qui a réuni plus de 1500 scientifiques du monde entier a obtenu le haut patronage du Président de la République et reçu le soutien des ministères de la santé et de l'environnement, ainsi que de nombreux partenaires institutionnels.

### 19 décembre 2006 - « Toxicologie : quelle évolution ? quelle utilité en santé environnementale et au travail ? »

Cette journée a permis de dresser un état des lieux de la toxicologie sur le plan national, de décliner ses méthodes, ses moyens, ses filières de formation et ses débouchés. Ont été abordées les questions du nouveau système de classification et d'étiquetage harmonisé, des lignes directrices relatives aux tests de toxicologie et du prochain règlement Reach. Différents acteurs de la discipline (agence de sécurité sanitaire, industrie chimique, société savante...) ont partagé leurs points de vue et attentes sur ce domaine en pleine évolution.

## PROJETS RETENUS EN 2006 AU TITRE DES APPELS À PROJETS DE RECHERCHE

Intitulé du projet	Organisme	Responsable
Projet PAISIM : Pollution atmosphérique, inégalités sociales et infarctus du myocarde	ENSP	Denis BARD
Développement d'outils de surveillance biologique pour l'évaluation des risques à la santé de travailleurs en arboriculture et en viticulture exposés aux fongicides	Institut universitaire romand de santé au travail	Olivier DROZ
Influence du polymorphisme de l'acide delta-aminolevulinique déshydratase (ALAD) sur la toxicité rénale du plomb chez des sujets ayant eu une exposition professionnelle au plomb	GIP CERESTE	Paul FRIMAT
Évaluation <i>in vitro</i> de la réactivité des particules fines et ultrafines	Institut universitaire romand de santé au travail	Jean-Jacques SAUVAIN
Facteurs de risque des cancers de la thyroïde de l'adulte en France : étude CATHY	INSERM	Pascal GUENEL
Étude de cas-témoin sur la maladie de Parkinson parmi des sujets affiliés à la Mutuelle Sociale Agricole : rôle de l'exposition professionnelle aux pesticides et de la susceptibilité génétique	INSERM	Alexis ELBAZ
Influence de l'âge et du sexe sur les indicateurs biologiques d'exposition	Institut universitaire romand de santé au travail	Olivier DROZ
Niveaux, déterminants et variabilité des nanoparticules dans l'environnement intérieur	INERIS	Corinne MANDIN
Étude cas témoin prospective sur le lien entre exposition professionnelle au trichloréthylène et cancer du col utérin	Université Lyon 1	Barbara CHARBONEL COING-BOYAT
Effet sanitaire des moisissures dans l'habitat : pilote d'une étude épidémiologique en Ile de France	IAURIF	Sabine HOST
Épidémiologie descriptive des infections à cytomégavirus, rubéole, varicelle, parvovirus B19 chez le personnel des crèches et halte-garderies en Isère	Conseil général de l'Isère	Agathe BILLETTE DE VILLEMEUR
Biosenseurs moléculaires cyanobactériens pour la détection et la quantification de polluants toxiques dans les milieux aquatiques	CNRS	Cheng-Cai ZHANG
Survie des oocystes de <i>Cryptosporidium spp</i> dans un aquifère en milieu karstique et les eaux de surface : rôle des biofilms et hétérotrophes microbiens	Université de Rouen	Loïc FAVENNEC
Surveillance de l'exposition aux agents chimiques cancérogènes : application aux HAP	Université Joseph Fourier Grenoble 1	Anne MAITRE

Intitulé du projet	Organisme	Responsable
Faisabilité de mise en place d'un outil permettant l'élaboration et le suivi du parcours professionnel et une traçabilité des expositions professionnelles	GIP CERESTE	Paul FRIMAT
Incidence d'une exposition maternelle à la 2,3,7,8-TCDD sur la fonction de reproduction mâle et femelle. Caractérisation des effets et des mécanismes d'action par une approche de génomique fonctionnelle	INSERM	Brigitte LE MAGUERESSE
Traceurs de contamination fécale des eaux de surface : recherche de marqueurs microbiologiques et chimiques de l'origine de la contamination fécale du milieu aquatique	CEMAGREF Rennes	Anne-Marie POURCHER
Caractérisation des expositions professionnelles et des usagers des transports routiers : mesure dynamiques embarquées en habitacles de véhicules insérés dans le trafic	INSERM	Jean-Paul MORIN
Évaluation du risque d'exposition à <i>Pneumocystis jirovecii</i> dans l'environnement hospitalier : présence, viabilité et circulation du champignon	CHU Amiens	Anne TOTET
Suivi d'une cohorte de 6 546 sujets inclus dans un programme expérimental multirégional de surveillance post-professionnelle pour le risque d'amiante	IIMPTIF	Jean-Claude PAIRON
Maîtrise de la dispersion des gènes de résistance aux antibiotiques en milieux naturels	CNRS	Pascal SIMONET
Immunotoxicité des insecticides : identification de marqueurs d'effets biologiques précoces dans les lymphocytes humains	Université Rennes 1	Laurent VERNHET
Facteurs de risques environnementaux des hémopathies malignes lymphoïdes de l'adulte	INSERM	Jacqueline CLAVEL
Pollution atmosphérique et fertilité : influence de l'exposition aux polluants atmosphériques sur la fécondabilité et biomarqueur de fertilité féminine : une étude de cohorte en population générale	INSERM	Rémy SLAMA
Dynamique environnementale de <i>Toxoplasma gondii</i>	Université Lyon 1	Emmanuelle GILOT-FROMONT
Étude de l'incidence des cancers et de la mortalité en milieu agricole (affiliés MSA) en France : étude des cohortes AGRICulture et CANcer	Centre François Baclesse	Pierre LEBAILLY
Mise en évidence de biomarqueurs aux œstrogènes et xéno-œstrogènes	INSERM	Bernard JEGOU
Élaboration d'évaluation qualitative et quantitative des expositions des personnels de soins aux agents biologiques à la transmission aérienne	CHU Rouen	Jean-François GEHANNO

## LISTE DES AVIS ET RAPPORTS RENDUS EN 2006

### Janvier

Rapport de la mission d'appui conjointe IGAS, Afssset, IRD et InVS contre l'épidémie de Chikungunya à la Réunion.

### Février

Premier avis de l'Afssset et rapport du groupe d'experts relatifs aux risques sanitaires liés aux proliférations de Legionella dans l'eau des tours réfrigérantes des centres nucléaires de production électrique d'EDF.

### Mars

Rapport du CEHTRA à la demande de l'Afssset relatif à l'usage du téméphos : synthèse des données disponibles en matière de propriétés physico-chimiques, toxicologiques et écotoxicologiques et évaluation des risques pour l'homme et l'environnement du téméphos.

### Juillet

Avis de l'Afssset et rapport commun avec l'Afssa sur l'évaluation des risques liés à la présence de cyanobactéries et de leurs toxines dans les eaux destinées à l'alimentation, à la baignade et autres activités récréatives.

Avis de l'Afssset relatif au risque sanitaire pour l'homme lié à la présence dans divers effluents aqueux de virus *influenza aviaire* dans le cas d'épidémie et pandémie.

Avis de l'Afssset et rapport du groupe d'experts relatifs aux effets des nanomatériaux sur la santé de l'homme et sur l'environnement.

### Octobre

Avis de l'Afssset et rapport du groupe d'experts relatifs aux risques sanitaires liés aux émissions de composés organiques volatils (COV) par les produits de construction et d'aménagement intérieur et proposition d'un protocole de mesure des COVs présents dans l'air intérieur et provenant de produits de construction solides.

### Novembre

Publication par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI), géré par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et auquel l'Afssset est associée, des résultats de la campagne nationale "Logements" 2003-2005.



### Ademe

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

### Afssa

Agence française de sécurité sanitaire alimentaire

### Afssaps

Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

### ANACT

Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

### APR

Appel à programme de recherche

### ARC

Appel à recherche ciblée

### BRGM

Bureau de recherches géologiques et minières

### CES

Comités d'experts spécialisés

### CNAMTS

Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

### CSTB

Centre scientifique et technique du bâtiment

### DGS

Direction générale de la santé

### DRT

Direction des relations du travail

### ENSP

Ecole nationale de santé publique

### ETPT

Équivalent temps plein travaillé

### GT

Groupe de travail

### HPA

The Health Protection Agency, Agence de protection de la santé

### Ifen

Institut français de l'environnement durable

### InCa

Institut du cancer

### Ineris

Institut national de l'environnement industriel et des risques

### INPES

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

### Inra

Institut national de la recherche agronomique

### INRS

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles

### Inserm

Institut national de la santé et de la recherche médicale

### InVS

Institut de veille sanitaire

### IV

Institut za nuklearne nauke Vinca : Institut Vinca des sciences nucléaires, situé en Serbie Monténégrin

### KTL

Kansanterveylaitos, Institut national finlandais de la santé publique

### MEDD

Ministère de l'environnement et du développement durable

### MSA

Mutualité sociale agricole

### OCDE

Organisation de coopération et de développement économiques

### OMS

Organisation mondiale de la santé

### OQAI

Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur

### PCRD

Programme cadre de recherche et de développement

### PNSE

Plan national santé environnement

### PRES

Programme de recherche Environnement Santé

# Glossaire

### PST

Plan santé au travail

### REACH

Registration, Evaluation and Authorization of Chemical substances/ enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

### RIVM

Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieu, Institut national néerlandais de santé publique et de l'environnement

### RNV3P

Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles

### SFMT

Société française de médecine de travail

### SFSP

Société française de santé publique

### VTP

Valeurs toxicologiques de référence



agence française de sécurité sanitaire  
de l'environnement et du travail

253, avenue du Général Leclerc  
94701 Maisons-Alfort Cedex

Tél. : 01 56 29 19 30

Fax : 01 43 96 37 67

[www.afsset.fr](http://www.afsset.fr)

ISSN 1953-003X



© Afsset-DECID juillet 2007 - Photos : Getty Images / Nicolas Illinski - Réalisation : AVEC DES MOTS - Document éco-conçu par [impression à l'encre végétale](#), imprimé avec des encres végétales sur un papier issu de forêts gérées durablement.